



CORPORATION ÉLÉMENTS CRITIQUES

(une société d'exploration)

RAPPORT DE GESTION

Pour la période de neuf mois close le 31 mai 2016

(troisième trimestre)

Le présent rapport de gestion (le « rapport ») de Corporation Éléments Critiques (« Critical Éléments » ou la « Société ») est conforme au règlement 51-102A des Autorités canadiennes en valeurs mobilières en matière d'information continue.

Le rapport présente le point de vue de la direction de Critical Éléments sur les résultats que la Société a obtenus au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2016 ainsi que sa situation financière et ses perspectives d'avenir. Les commentaires et analyses qui suivent complètent les états financiers intermédiaires résumés non audités pour la période de neuf mois close le 31 mai 2016 sans en faire partie.

Les présents états financiers intermédiaires résumés non audités ont été préparés par la direction de la Société conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Toutes les données sont libellées en dollars canadiens à moins d'indication contraire. Des informations supplémentaires sur la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR : www.sedar.com. Les actions de Critical Éléments sont inscrites sur la Bourse de croissance TSX sous le symbole CRE, à la bourse américaine Over-the Counter QX (OTCQX) sous le symbole CFECF et à la bourse de Francfort sous le symbole F12.

DATE

Le rapport a été préparé avec l'information disponible en date du 25 juillet 2016.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société liées aux activités futures. Dans la mesure où des déclarations contenues dans ce document contiennent de l'information qui n'est pas de nature historique, ces déclarations sont essentiellement prospectives et souvent identifiées par des mots comme « anticiper », « prévoir », « estimer », « évaluer », « projeter », « planifier » et « croire ». Des énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les véritables résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs. Il existe de nombreux facteurs qui pourraient causer une telle disparité, notamment l'instabilité des prix du marché des métaux, les répercussions des fluctuations des cours de change des devises étrangères et des taux d'intérêt, des réserves mal estimées, les risques pour l'environnement (réglementation plus sévère), les situations géologiques imprévues, les conditions défavorables à l'extraction, les changements de réglementation et de politiques gouvernementales (lois ou politiques), le défaut d'obtenir les permis nécessaires et les approbations des instances gouvernementales, ou tout autre risque lié à l'exploitation et au développement.

Même si la Société croit que les hypothèses découlant des énoncés prospectifs sont plausibles, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés, qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document. La Société décline toute intention ou obligation en ce qui concerne la mise à jour ou la révision d'un énoncé prospectif quelconque, peu importe si le ou les énoncés concernés doivent être révisés à la lumière de nouveaux renseignements, de nouvelles situations ou de tout autre nouveau facteur à moins d'y être tenus selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

NATURE DES ACTIVITÉS

Corporation Éléments Critiques est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. La Société est engagée dans l'acquisition de propriétés minières, dans l'exploration et la mise en valeur de ces propriétés. Les activités de Critical Éléments sont exercées au Canada.

PERFORMANCE GLOBALE

PROPRIÉTÉ ROSE LITHIUM-TANTALE – PROJET DE LITHIUM ET TANTALE

Description de la propriété

La propriété est composée de 500 titres miniers représentant une superficie de 260.90 km². La propriété se retrouve dans le segment nord-est de la Province du Supérieur et à l'intérieur de la ceinture de roche verte d'Eastmain (NTS 33C/1). Boisvert (1989) décrit une variété de lithologies régionales incluant des schistes à biotite, gneiss, basaltes, dacites, quartzites, conglomérats, gabbros, granites et pegmatites. Les lithologies sont généralement bien foliées et orientées de direction sud-est, excepté les granites et pegmatites massifs non foliés. Les propriétés Lac Pivert et Rose sont l'hôte de pegmatites qui apparaissent en lentilles irrégulières, mais généralement continues à l'intérieur des schistes à biotites. Les lentilles de pegmatite peuvent atteindre 60 mètres d'épaisseur et 100 mètres de longueur. Collectivement elles forment un ensemble de longueurs kilométriques allant jusqu'à 300 mètres d'épaisseur.

Carlson (1962; MRNFQ rapport RP 483) a identifié des pegmatites enrichies en métaux rares dans la région. Des travaux complémentaires par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Québec (le « MRNFQ ») ont mis à jour, en 1961, des indices minéraux appelés Rose et Lac Pivert qui démontreraient un contexte métallogénique similaire à celui de la découverte de Lithium One appelée Cyr Lithium.

L'indice du Lac Pivert (MRNFQ Fiche de Gîte 33C/01-0005) est l'hôte d'une pegmatite contenant 20 % de spodumène (un silicate d'aluminium et lithium), de béryl (un silicate d'aluminium et béryllium) avec des traces de molybdénite (un sulfure de molybdène). Des échantillons choisis ont donné jusqu'à 1,16 % Li (2,5 % Li₂O) et 74 ppm de Be (MRNFQ, 2001).

L'indice Rose consiste en dykes de pegmatites en échelon et individuellement et d'une épaisseur pouvant atteindre 15 mètres, recoupés de veines de quartz centimétriques. Le spodumène et le lépidolite (un silicate de potassium, aluminium et lithium) peuvent former des lentilles centimétriques allant jusqu'à former localement 40 % des pegmatites (MRNFQ, 2001). On a obtenu des échantillons choisis avec des teneurs allant jusqu'à 0,21 % Li (0,452 % Li₂O) et 129 ppm de Be.

Les anciens travaux régionaux sur les propriétés Rose et Lac Pivert (Carlson, 1962) ont rapporté des teneurs en métaux rares allant jusqu'à 2,5 % Li₂O, 1,300 ppm Rubidium, 130 ppm Béryllium, 70 ppm Niobium et 50 ppm de Tantale ce qui est typique des pegmatites à albite et spodumène (Cerny, 1991). Ce type de pegmatite est également associé au batholite de Preissac-Lacorne dans la partie sud de l'Abitibi près de Val-d'Or où elle fut l'objet d'une certaine production à la mine Québec Lithium (Boily, 1995; Mulja et al., 1995; Ste-Croix et Doucet, 2001).

Les travaux réalisés, lors d'une courte campagne de prospection de 15 jours, ont permis la découverte d'au moins cinq nouvelles zones minéralisées rapportant des valeurs en Tantale allant jusqu'à 806 ppm Ta₂O₅ et 2,27 % Li₂O dans des échantillons en éclat. Tous les échantillons ont été prélevés dans des secteurs d'approximativement 10 kilomètres carrés avec une distance entre chacun variant de quelques mètres à quelques kilomètres. (Les échantillons en éclats sont sélectifs de par leur nature et ne peuvent être utilisés comme représentatifs du dépôt). Tous les résultats sont disponibles dans le communiqué de presse du 27 octobre 2011.

De plus, la Société a confié à la firme montréalaise GENIVAR Inc., maintenant appelée WSP Canada inc. (« WSP ») la réalisation de l'étude d'impact environnemental (« EIE ») du Projet Rose lithium-tantale (« Projet Rose »). Cette étude, qui devrait être terminée en 2016, (si Critical réussit à réunir les sommes nécessaires), traitera de toutes les préoccupations et contraintes environnementales anticipées face au Projet Rose de même que des mesures d'atténuation proposées.

Les éléments étudiés lors de l'étude d'impact environnemental incluent :

- Climat et qualité de l'air;
- Bruit et vibrations;
- Géologie et géomorphologie;
- Hydrogéologie;
- Hydrologie et hydraulique;
- Eau, sédiments, benthos;
- Qualité des sols;
- Végétation;
- Populations terrestres et aviaires;
- Faune terrestre et habitat;
- Faune aquatique, semi-aquatique et habitat;
- Utilisation des terres par les autochtones;
- Socio-économie;
- Archéologie et patrimoine;
- Paysage.

Conformément à son approche locale, WSP propose de faire participer la communauté locale crie durant les activités de terrain.

Le 21 novembre 2011, la Société a reçu les résultats positifs de l'Évaluation Économique Préliminaire (« PEA ») pour son Projet Rose situé sur le territoire de la Baie-James dans le Nord-du-Québec. Critical Elements détient la propriété exclusive du Projet Rose. L'étude de PEA a été réalisée par GENIVAR en collaboration avec BUMIGEME et InnovExplo.

FAITS SAILLANTS DE L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE PRELIMINAIRE :

L'analyse financière du Projet Rose est basée sur des prédictions de prix de 260 \$ US/kg (118 \$/lb) pour le Ta₂O₅ contenu dans le concentré de tantalite et de 6 000 \$ US/t pour le carbonate de lithium (Li₂CO₃).

Le taux de rendement interne (« TRI ») du Projet Rose est estimé à 25 % après impôts et la valeur actualisée nette (« VAN ») à 279 millions \$ CA à un taux d'escompte de 8 %. La période de recouvrement est estimée à 4,1 ans. Le TRI avant impôts du Projet Rose est estimé à 33 % et la VAN à 488 millions \$ CA à un taux d'escompte de 8 %.

**VAN EN FONCTION DU TAUX D'ESCOMPTE
Corporation Éléments Critiques – Projet Rose**

TAUX D'ESCOMPTE	VAN (avant impôts)	VAN (après impôts)
0 %	1 078 611 885 CA\$	665 122 755 CA\$
5,0 %	651 789 479 CA\$	387 145 131 CA\$
8,0 %	488 360 406 CA\$	279 358 227 CA\$
10,0 %	403 744 658 CA\$	223 097 949 CA\$
12,0 %	333 626 451 CA\$	176 175 210 CA\$

L'analyse économique est basée sur une vie de la mine de 17 ans, des coûts en capital de 268,6 millions \$ CA et des coûts d'exploitation de 67,65 \$ CA/tonne de minerai traitée. Les coûts d'immobilisation en cours de production sont estimés à 36,8 millions \$ CA. Ces estimations incluent une contingence de 10 % et assument la parité entre les dollars canadien et américain.

ESTIMATION DES RESSOURCES MINÉRALES

Suite à la campagne de forage exhaustive (181 trous de forage) réalisée en 2010-2011 sur la propriété Rose, InnovExplo a mis à jour l'estimation des Ressources Minérales sur la base d'une teneur de coupure de 66 \$/t. L'estimation des Ressources Minérales tient compte de la récupération du lithium et du tantale ainsi que des cours actuels du marché. Un résumé des Ressources Minérales conformes au Règlement 43-101 pour le gisement Rose lithium-tantale est présenté ci-dessous :

ESTIMATION DES RESSOURCES MINÉRALES – 20 juillet 2011 Corporation Éléments Critiques – Projet Rose

Ressource Minérale	Tonnes (x 1 000)	Li ₂ O équivalent (%)	Li ₂ O (%)	Ta ₂ O ₅ (ppm)	Rb (ppm)	Cs (ppm)	Be (ppm)	Ga (ppm)
Ressource Minérale Indiquée	26 500	1,30 %	0,98 %	163	2 343	92	128	66
Ressource Minérale Présumée	10 700	1,14 %	0,86 %	145	1 418	74	121	61

PEA

Les paramètres utilisés pour la PEA incluent :

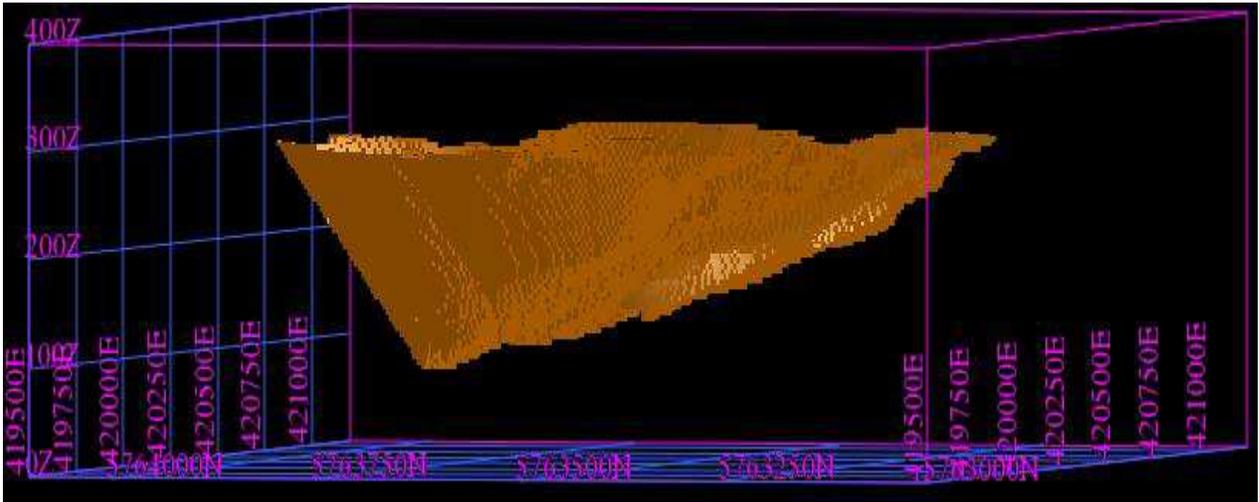
- Fosse à ciel ouvert de 1 500 000 tpa extraites au moyen d'équipements diesel hydrauliques.
- Concentrateur sur le site Rose (concassage, broyage, circuits de flottation) d'une capacité nominale de 4 600 t/j de minerai et une disponibilité de 90 %.
- Usine de bicarbonatation sur le site Rose pour convertir de l'oxyde de lithium (Li₂O) en carbonate de lithium (Li₂CO₃).

EXPLOITATION MINIERE

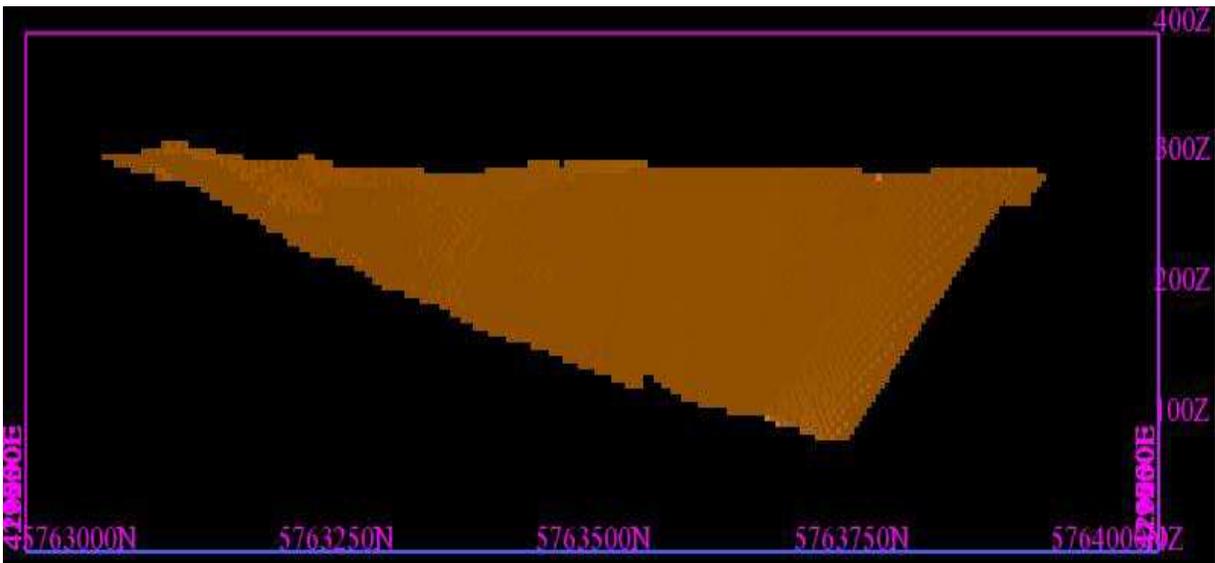
Le dépôt Rose est une structure horizontale et épaisse constituée de plusieurs couches situées près de la surface. Le minerai sera extrait selon un procédé classique de fosse à ciel ouvert jusqu'à une profondeur de 200 m. Le logiciel Whittle, un outil d'optimisation numérique 3D, a été utilisé pour évaluer de nombreux scénarios. Les paramètres utilisés pour optimiser la géométrie de la fosse et maximiser la rentabilité du projet comprenaient un angle de berme de 50°, une configuration à triples bermes, et une pente intégratrice de 50°. Le concept de fosse à ciel ouvert proposé n'a pas pris en considération les résultats des tests géotechniques.

La figure suivante montre une vue isométrique du contour de la fosse à ciel ouvert retenu pour la PEA. La quantité totale de matériel à extraire est estimée à 193 Mt, composés de 24 Mt de minerai, et 169 Mt de stériles, pour un ratio de décapage de 7:1. L'équipement minier comprendra des foreuses fond de trou (DTH) bien adaptées aux travaux de production à grande échelle et capables de forer des trous de 110 à 203 mm de diamètre. Des pelles hydrauliques de 33 tonnes et des rétrocaveuses de 27 tonnes chargeront le minerai et les stériles dans des camions de 150 tonnes. La fosse à ciel proposée aura une longueur d'environ 1,8 km et une largeur approximative de 0,8 km.

CONTOUR DE LA FOSSE À CIEL OUVERT DU PROJET ROSE LITHIUM-TANTALE



Vue vers le Sud



Vue vers le Nord

Les infrastructures qui seront érigées sur la propriété Rose lithium-tantale comprennent des haldes de minerai, de stériles et de mort-terrain, un bassin de résidus miniers, une usine de préparation d'explosifs, des bureaux administratifs, des installations de télécommunications, des ateliers mécaniques, des routes d'accès et de halage ainsi qu'un système de gestion de l'eau.

Sur la base d'une évaluation préliminaire de la masse rocheuse, qui indique que le terrain est compétent, et sur les résultats des tests préliminaires sur le mort-terrain, une approche positive a été adoptée dans la conception des différentes haldes, les infrastructures de gestion des résidus miniers et le plan de fermeture de la mine.

Le plan de mine proposé comprend le drainage de deux petits lacs et la construction d'une digue de retenue sur un troisième plan d'eau.

TRAITEMENT DU MINÉRAI

Un procédé de flottation standard sera utilisé pour concentrer les minerais de lithium et de tantale en un concentré mixte à haute teneur. La tantalite sera séparée de ce concentré par séparation magnétique à gradient élevé. La fraction non magnétique, contenant le minerai de lithium (spodumène), sera traitée pour produire du carbonate de lithium pur (99,5 % Li_2CO_3) en utilisant le même procédé industriel employé à la mine Québec Lithium, alors qu'elle faisait partie du groupe minier Sullivan dans les années 1960 et, plus tard optimisé par le Centre de Recherches Minérales (CRM) du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Les campagnes initiales pour la caractérisation du site du projet Rose lithium-tantale ont déjà été réalisées. Plusieurs rencontres avec les communautés locales ont déjà eu lieu et d'autres consultations sont prévues.

Exceptionnellement, des résultats préliminaires de l'étude d'impact sur l'environnement étaient disponibles durant la réalisation de la PEA. Cette information a été utilisée pour limiter l'empreinte écologique des infrastructures du projet.

COÛTS D'IMMOBILISATION

Les coûts d'immobilisation et d'exploitation ont été estimés en dollars canadiens. Une analyse économique a été réalisée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie non actualisés, exprimés en dollars constants avant et après impôts. Les coûts en capital de préproduction pour le Projet Rose sont estimés à 268,6 millions \$ CA et comprennent toutes les infrastructures énumérées aux sections d'exploitation minière et de traitement du présent rapport.

La quantité totale de produits payables est estimée à 1,6 Mkg Ta_2O_5 (1,3 Mkg Tantale) et 452 Mkg Li_2CO_3 (85 Mkg au lithium). Le tableau suivant présente un résumé des principaux critères applicables au Projet Rose.

CRITÈRES DU PROJET ROSE

Item	Unité	Quantité
<i>Production incluant la dilution</i>		
Ta-Li minerai (fosse seulement)	tonnes	24 260 534
<i>Teneurs des métaux dilués</i>		
Tantale	ppm	108
Lithium	ppm	4 131
Ta_2O_5	ppm	132
Li_2O	%	0,89
<i>Récupérations totales anticipées à l'usine</i>		
Tantale	%	50
Lithium	%	84,8
<i>Total des produits ou métaux payables (après traitement)</i>		
Ta_2O_5	'000 kg	1 597
Li_2CO_3	'000 kg	452 306
Tantale	'000 kg	1 308
Lithium	'000 kg	84 981
<i>Coûts d'immobilisation durant la préproduction (contingences incluses))</i>		
Préparation du site	'000 CA\$	22 102
Équipements miniers et Développement	'000 CA\$	55 312
Énergie et Coûts indirects	'000 CA\$	62 590
Infrastructures de surface	'000 CA\$	128 581
Coûts d'immobilisation totaux en préproduction	'000 CA\$	268 584
Coûts d'immobilisation en cours de production sur 17 ans	'000 CA\$	36 818

Les revenus générés par la récupération du rubidium (Rb), césium (Cs), béryllium (Be), et gallium (Ga) n'ont pas été pris en compte dans l'estimation des flux de trésorerie du Projet Rose considérés dans la PEA.

COÛTS D'EXPLOITATION

Les coûts d'exploitation sont estimés à 67,65 \$ CA par tonne de minerai traitée et incluent :

- 24,25 \$ CA par tonne de minerai traitée pour les coûts de minage;
- 7,17 \$ CA par tonne de minerai traitée pour les frais généraux et administratifs (G&A);
- 36,23 \$ CA par tonne de minerai traitée pour le traitement du minerai (concentrateur et usine de bicarbonatation).

Une analyse de sensibilité a été complétée sur les flux de trésorerie du Projet Rose en appliquant une variation de $\pm 15\%$ sur le prix des commodités, les coûts en capital, les coûts d'exploitation et le taux de change entre les dollars canadien et américain. Cette analyse démontre que le Projet Rose est très sensible aux fluctuations de prix du carbonate de lithium, mais peu sensible aux variations de prix du concentré de tantalite, aux coûts d'exploitation et aux taux de change entre les dollars canadien et américain.

Le 12 novembre 2012, la Société a annoncé la signature d'une entente de pré-développement (« PDA ») avec Le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee), l'Administration régionale crie, la Nation crie d'Eastmain portant sur le développement des activités de la Société sur le dépôt Rose lithium-tantale situé à la Baie-James, Québec.

Par le biais de cette entente, les parties ont convenu de promouvoir une relation de coopération et de respect mutuel portant sur l'exploration et les activités de pré-développement de la Société par rapport au projet. Corporation Éléments Critiques s'est engagé à assurer un traitement préférentiel aux entreprises crie dans l'octroi de certains contrats pour l'approvisionnement en biens et services. Les Cris ont convenu de soutenir le projet et de coopérer avec la Société dans la préparation de toutes les études requises sur l'évaluation d'impacts sociaux et environnementaux pour toutes les composantes du projet. Les Cris se sont également engagés à déployer les efforts nécessaires afin que le projet chemine à travers le processus d'évaluation environnementale et sociale prévue à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et, si les préoccupations sociales et environnementales sont adéquatement traitées, d'aider Corporation Éléments Critiques dans l'obtention des permis gouvernementaux requis.

Finalement, les parties ont convenu de continuer leurs discussions afin de bâtir et signer une entente sur les répercussions et les avantages quant au projet minier Rose lithium-tantale.

Le 12 février 2013, la Société a annoncé la découverte d'une nouvelle zone qui semble être l'extension de la zone JR. Le nouvel affleurement a été découvert à plus de 500 mètres vers l'ouest de l'indice principal JR. Cette extension est substantielle et les résultats des rainures prélevées sur cette nouvelle zone ont rapporté des valeurs élevées en lithium et tantale. Les résultats complets sont disponibles dans le tableau ci-bas :

Année	Nom de la rainure	Localisation		Azimuth	Longueur (m)	Li ₂ O (%)	Ta ₂ O ₅ ppm (g/t)
		Estrant	Nordant				
2012	JR ext1	421287	5764652	270	5.00	0.9447	226
2012	JR ext2	421274	5764650	270	10.00	1.0763	215

Tous les échantillons ont été expédiés par le personnel de la Société, dans des conteneurs scellés, au laboratoire ALS Chemex de Val-d'Or aux fins d'analyse. ALS Chemex est le laboratoire dont les services ont été retenus pour analyser l'ensemble des échantillons prélevés dans le cadre du programme d'exploration de la propriété Rose. Antérieurement à leur préparation, les échantillons sont pesés et répertoriés. Les échantillons sont concassés à 70 %, soit moins de 2 mm, puis séparés et

pulvérisés, 85 % de l'échantillon est fractionné à 75 µM. Tous les échantillons sont analysés en utilisant la méthode ICP-MS, avec analyse complète pour 47 éléments.

Le 5 septembre 2013, la Société annonçait les derniers résultats de son programme d'optimisation métallurgique effectuée par la firme SGS Canada Inc. de Lakefield. La première phase de l'étude a été menée sur un échantillon représentatif du dépôt Rose, ainsi que sur des échantillons de l'ensemble du dépôt pour en tester sa variabilité. L'objectif de la phase 1 était d'optimiser le schéma pour la production de concentré de spodumène avec une pureté minimum de 6 % Li_2O et une récupération d'environ 90 % de récupération du lithium pour les opérations d'hydrométallurgie.

Le programme d'optimisation a été un succès, améliorant les taux de récupération et de teneur de Li_2O dans le concentré. Avec un taux moyen de récupération de 90,88 % à 6,20 % Li_2O , dans les tests de flottation par lots (voir le tableau ci-bas), mais plus important encore, le schéma d'usinage a été simplifié de façon significative. Par ailleurs, les réactifs utilisés dans le programme d'optimisation sont nettement moins coûteux. Cela pourrait permettre de réduire, considérablement, les coûts de construction de l'usine (CAPEX) et des coûts d'exploitation (OPEX) pour produire le concentré Li_2O .

Test No.	Test %	Distribution %
	Li_2O	Li
F11	6,06	90,1
F12	6,12	90,7
F13	6,43	91,9
MOYENNE	6,20	90,88

En plus, de la récupération et de tests de qualité, la teneur en fer dans les cristaux de spodumène et dans le concentré de flottation dans son ensemble ont été déterminées. Les résultats d'analyses indiquent que le contenu moyen de fer dans le spodumène est 0,13 % Fe_2O_3 comme solution solide dans sa structure cristalline. Au meilleur de notre connaissance, c'est le plus bas contenu en fer dans le spodumène observé dans les dépôts de lithium au Québec et en Ontario. En conséquence, le concentré de flottation contient <0,3 % Fe_2O_3 . En raison de la faible teneur en fer du spodumène comme solution solide, le concentré de lithium peut également être approprié pour une utilisation dans l'industrie de la céramique. Le concentré cuit est blanc contrairement à la couleur rougeâtre normalement observée dans les concentrés de spodumène élevée en fer.

Le concentré a été cuit et envoyé au département hydrométallurgique pour démarrer le programme d'optimisation de la carbonatation. Plusieurs tests ont été effectués pour la récupération du tantale.

La prochaine étape, la phase 2 du programme, visait à optimiser la pureté du carbonate de lithium produit par bicarbonatation pour créer un schéma final. Un autre objectif était d'améliorer la récupération du Tantale en tant que sous-produit, actuellement à environ 60 %. L'organigramme définitif sera utilisé pour faire avancer l'usine pilote pour l'étude de faisabilité. Une partie des résultats de la phase 2 de son programme d'optimisation métallurgique pour le tantale, effectué par la firme SGS Canada Inc. de Lakefield. ont été annoncés le 23 septembre 2013.

Ce programme d'optimisation a permis l'augmentation significative des teneurs de récupération du Tantale. Dans le programme, les récupérations du Tantale ont atteint jusqu'à 84 % avec une teneur de concentration de 11 713 g/t Ta (14 303 g/t Ta_2O_5) en laboratoire, par tests en lot, par séparation magnétique à haute intensité (WHIMS). Le taux moyen de récupération Ta est de 77,6 % avec une teneur de concentration de 10 700 g/t Ta (13 066 g/t Ta_2O_5) par séparation magnétique sur les tests en lot (voir tableau ci-dessous).

De l'avis de la Société, ces résultats devraient considérablement augmenter la quantité prévue de tantalite (Ta_2O_5) produit par le projet Rose, mais d'autres analyses seront nécessaires afin de confirmer CECi avec plus de certitude. L'analyse financière provenant de l'évaluation économique préliminaire de

décembre 2011 était basée sur une récupération de 50 % du Tantale. Selon les résultats obtenus, le taux moyen de récupération représente une augmentation de 27,6 % par rapport à cette même évaluation, ce qui pourrait se traduire par un potentiel de plus de 100 000 livres supplémentaires de tantalite (Ta_2O_5) annuellement. Le taux de récupération et l'estimation de la quantité finale de Tantale qui sera produite seront mieux définies lors des tests en usine pilote ainsi que dans l'étude de faisabilité à venir.

Résultats des tests en lot par séparation magnétique pour récupérer le Ta en concentré

Test No.	Teneur	Teneur	Distribution %
	Ta g/t	Ta ₂ O ₅ g/t	Ta
F10	11 713	14 303	80,3
F11	10 388	12 685	84,0
F12	11 200	13 676	73,9
F13	10 200	12 455	77,6
F14	10 000	12 211	72,2
MOYENNE	10 700	13 066	77,6

Les tests ont été effectués sur un échantillon représentatif du dépôt Rose, situé à la surface.

Les récents résultats du programme d'optimisation sont très positifs et seront utilisés pour finaliser le schéma d'usinage final pour le programme de plan pilote. Le programme de plan pilote fournira suffisamment d'informations, ce qui nous permettra de procéder à la flottation ou autre méthode de valorisation visant à accroître le taux de concentration du concentré de tantalite.

En mai 2014, la Société a annoncé qu'elle débutait l'envoi d'échantillons de concentré de lithium à un certain nombre d'utilisateurs afin qu'ils puissent analyser les spécifications du produit et ainsi en faire la validation. Les échantillons de concentré envoyés contiennent une faible teneur en fer, spécialement requis par les différents utilisateurs. La validation du matériel du Projet Rose lithium-tantale par quelques-uns des plus grands consommateurs de concentré de lithium à faible teneur en fer faisait partie du processus de mise en place de contrat à long terme de type « Off-Take ».

En octobre 2014, la Société annonçait une mise à jour des derniers tests métallurgiques effectués sur le mica, sous-produit du projet Rose. Les résultats des tests métallurgiques effectués à l'échelle de laboratoire ont démontré un potentiel de production de l'ordre de 58 000 tonnes de concentré de mica par an (le potentiel de production annuelle de concentré de mica n'a pas fait l'objet d'un rapport conforme au Règlement 43-101 ou d'aucune étude économique préliminaire conforme à ce Règlement 43-101).

L'analyse cristallographique au rayon X (en anglais XRD pour X-Ray Diffraction) d'un échantillon du concentré de mica produit, montre que celui-ci est de type potassique et serait composé à plus de 80 % de muscovite. Quelques traitements supplémentaires sont nécessaires pour lui donner des qualités similaires aux meilleurs concentrés de muscovite disponibles sur le marché. Il s'agira notamment, de broyer la fraction grossière afin de la ramener à - 100 mesh (- 150 µm), de procéder à un nettoyage supplémentaire afin de réduire les impuretés; ce qui permettrait d'une part d'augmenter le pourcentage en muscovite au-delà de 85 % et d'améliorer en même temps la coloration actuelle qui est de type blanc cassé.

Les micas de type muscovite et phlogopite possèdent des caractéristiques uniques et sont très appréciés en raison de leurs propriétés mécaniques, électriques et thermiques. On peut citer entre autres une rigidité diélectrique élevée, de faibles coefficients d'expansion, la résistance au froid et à la

chaleur, et une résistance élevée à la traction. Ces diverses propriétés confèrent à ces types de mica d'excellentes qualités de matières premières pour les isolateurs électriques, les matériaux de revêtement, de renforcement et d'étanchéité, ainsi que pour les applications à haute température.

De par ses nombreuses qualités le mica (de type muscovite) obtenu dans le cadre de la valorisation des sous-produits du projet Rose lithium-tantale, offre donc un potentiel réel de pénétration du marché de mica broyé (humide) dont la plus grande utilisation est l'industrie de la peinture, en particulier les peintures d'automobiles. Utilisé comme mastic lors des revêtements, sa structure en plaque ajoute des propriétés rhéologiques bénéfiques, ce qui renforce le film de peinture au cours du séchage et réduit les effets de l'oxydation, ainsi que d'expansion et de contraction thermiques. L'ajout de ce type de mica dans les peintures augmente également la flexibilité, réduit les fissurations, et améliore l'adhérence. En plus, ce type de mica est compatible avec tous les pigments et est facilement mouillé par les huiles, les diluants, l'eau et les émulsions, assurant ainsi une uniformité de sa dispersion tout au long de la pellicule de peinture. Dans les peintures et les revêtements de toiture extérieure, il offre une protection contre les rayons UV en réduisant la pénétration de la lumière et améliore l'effet des intempéries en contrôlant l'humidité et la perméabilité aux gaz.

De plus, la Société annonçait qu'elle avait débuté l'envoi d'échantillons de concentré de mica à un certain nombre d'utilisateurs afin qu'ils puissent analyser les spécifications du produit et ainsi en faire la validation et si nécessaire les recommandations pour l'amélioration des spécifications requises. La validation du matériel du Projet Rose par quelques-uns des plus grands consommateurs de concentré de mica fait partie du processus de mise en place de contrat à long terme de type « Off-Take ».

En septembre 2015, la Société a signé une entente stratégique de collaboration avec Helm AG (« Helm ») qui inclut un contrat d'achat ferme « take or pay off-take » de tous les produits fabriqués à partir du projet Rose lithium-tantale, à être exécuté. L'étude de faisabilité sera réalisée en collaboration avec l'équipe technique et commerciale de Helm. Finalement, si l'étude de faisabilité soutient la viabilité technique et économique du projet, Helm aura également l'option de pouvoir acquérir une participation dans le projet pouvant atteindre jusqu'à 25 % en participant au financement de projet.

Travaux effectués au cours de la période

Des frais généraux d'exploration de 10 125 \$ ont été enregistrés au cours de la période close le 31 mai 2016.

En juin 2016, la Société a conclu une entente de facilité de crédit pouvant atteindre 4.5 millions \$ (la « facilité de crédit ») orchestrée par notre partenaire stratégique HELM. La facilité de crédit permettra à la Société de financer son étude de faisabilité du projet Rose lithium-tantale. La facilité de crédit sera d'une durée de 5 ans et portera intérêt à un taux annuel de 12 %. À la clôture de la transaction, la Société procédera à un premier prélèvement de 1.5 million \$ (le « prélèvement initial ») et pourra, sur accord mutuel des parties, faire deux autres prélèvements pour un montant de 1.5 million \$ chacun. Dans le cadre du prélèvement initial, HELM recevra 2 500 000 bons de souscriptions non transférables permettant d'acquérir le même nombre d'actions ordinaires de la Société, un prix de 0,77 \$ par action.

PROPRIÉTÉ AMIRAL – PROJET DE LITHIUM, ÉLÉMENTS DE TERRES RARES, NOBIUM, TANTALE ET OR

Description de la propriété

La propriété Amiral est constituée d'un bloc de 8 titres miniers couvrant une superficie de 424 hectares. Le projet se situe 80 km au NE de l'aéroport de Nemiscau et peut être accédé par support hélicoptère.

La propriété Amiral se trouve principalement sur le pluton de Béryl sud, une intrusion tonalitique avec des pegmatites à composition tonalitiques à granodioritiques. La partie ouest de la propriété est en contact avec la Formation d'Auclair qui est comprise dans le Groupe d'Eastmain. Ce groupe est composé de roches volcaniques et sédimentaires.

Le projet Amiral possède un fort potentiel pour le lithium dans un secteur établi. En général, les pegmatites à lithium se présente en essais sur dans les unités volcano-sédimentaires. La propriété

Amiral couvre une grande partie de l'unité volcano-sédimentaire régionale favorable contenant le dépôt Wabouchi de Nemaska Lithium et l'indice Lemarre.

Travaux effectués au cours de la période

En juillet 2016, la Société a conclu une convention d'options avec Ionic Power Corp. (« Ionic ») donne le droit à Ionic d'acquérir un intérêt pouvant atteindre jusqu'à 75 % dans les propriétés Valiquette et Amiral, situées au sud-ouest du dépôt Whabouchi de Nemaska Lithium.

OCTROI DE LA PREMIÈRE OPTION

Critical Éléments octroie à Ionic le droit exclusif et l'option d'acquérir, le ou avant le 31 juillet 2018 un intérêt indivi de 50 % dans les propriétés Valiquette et Amiral en émettant, à la Société 180 000 \$ d'actions ordinaires, en versant à Critical Elements 37 500 \$ en espèces et en engageant 1 000 000 \$ en dépenses d'exploration, comme suit :

- Verser 25 000 \$ en espèces à la Société dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant la signature de la Convention (non remboursable) (condition respectée);
- Verser 12 500 \$ en espèces à la Société dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant l'achèvement de l'inscription boursière;
- Au plus tard le 30 novembre 2016, ou toute autre date ultérieure approuvée par la Société, amenant l'Émetteur Résultant à devoir émettre à la Société des actions de l'Émetteur Résultant ayant une valeur égale à 180 000 \$, à un prix d'émission par action égal au prix d'émission par action du financement qui devra être complété par l'Émetteur Résultant en même temps que l'inscription boursière, faute de quoi ce montant est payable en espèces ou, à la seule discrétion de la Société en actions ordinaires de Ionic à un prix par action acceptable par la Société;
- Engager ou financer des dépenses d'exploration totalisant pas moins de 1 000 000 \$ sur les propriétés, de la façon suivante : une somme de 500 000 \$ devra être engagée ou financée avant le 31 juillet 2017 et une somme de 500 000 \$ avant le 31 juillet 2018.

OCTROI DE LA SECONDE OPTION

Sujet à l'exercice de la première option par Ionic, Critical Éléments va aussi octroyer à Ionic le droit exclusif et l'option d'augmenter son intérêt indivi dans les propriétés Valiquette et Amiral, passant de 50 % à 75 %. Pour se faire Ionic devra verser, à la Société, une somme additionnelle de 600 000 \$, engager ou financer des travaux d'exploration de l'ordre de 1 500 000 \$ et compléter une estimation des ressources conforme à la norme canadienne 43-101. Cette estimation des ressources devra être préparée par une personne qualifiée indépendante de Ionic et de Critical Éléments. Ionic devra compléter les termes précédents durant la période débutant à l'envoi de l'avis d'exercice de la première option et se terminant le 31 juillet 2020, de la façon suivante :

- A la date de l'envoi de l'avis d'exercice de la première option, verser à la Société un montant de 600 000 \$, en espèces ou à la seule discrétion de Ionic amenant l'Émetteur Résultant à devoir émettre à la Société des actions de l'Émetteur Résultant ayant une valeur égale à 600 000 \$. Cette valeur sera déterminée par le cours moyen pondéré des actions en fonction du volume des actions de l'Émetteur Résultant 5 jours immédiatement avant la date d'exercice de la première option;
- Engager ou financer des dépenses d'exploration additionnelles de 1 500 000 \$ avant le ou avant la date d'expiration de la Seconde Option; et
- Remettre une estimation de ressources à Critical Éléments le ou avant la date d'expiration de la Seconde Option.

PAIEMENTS DE JALONS

Sous réserve du droit de Ionic de se retirer et de mettre fin à la première option, Ionic accepte de verser les paiements de jalons suivants à Critical Éléments, payables à tout moment suite à l'exercice de la première option selon les termes suivants :

- Sur l'estimation d'une ressource (conforme à la norme canadienne 43-101) de 5 000 000 tonnes à une teneur de 0,6% Li₂O (toutes catégories) un paiement de 500 000 \$, payable en espèces ou en actions ordinaires de Ionic, à la seule discrétion de Ionic amenant l'Émetteur Résultant à émettre un nombre total d'actions de l'Émetteur Résultant ayant une valeur de 500 000 \$, ce nombre total d'actions sera déterminé en divisant le montant à payer par le cours moyen pondéré des actions de l'Émetteur Résultant 30 jours immédiatement avant l'annonce de la ressource. Ces actions seront émises 5 jours après l'annonce de la ressource, à défaut de quoi ce montant sera uniquement payable en espèces par Ionic;
- Sur l'estimation d'une ressource (conforme à la norme canadienne 43-101) de 10 000 000 tonnes à une teneur de 0,6% Li₂O (toutes catégories) un paiement de 750 000 \$, payable en espèces ou en actions ordinaires de Ionic, à la seule discrétion de Ionic, amenant l'Émetteur Résultant à émettre un nombre total d'actions de l'Émetteur Résultant ayant une valeur de 750 000 \$, ce nombre total d'actions sera déterminé en divisant le montant à payer par le cours moyen pondéré des actions de l'Émetteur Résultant 30 jours immédiatement avant l'annonce de la ressource. Ces actions seront émises 5 jours après l'annonce de la ressource, à défaut de quoi ce montant sera uniquement payable en espèces par Ionic;
- Sur l'estimation d'une ressource (conforme à la norme canadienne 43-101) de 15 000 000 tonnes à une teneur de 0,6% Li₂O (toutes catégories) un paiement de 1 000 000 \$, payable en espèces ou en actions ordinaires de Ionic, à la seule discrétion de Ionic amenant l'Émetteur Résultant à émettre un nombre total d'actions de l'Émetteur Résultant ayant une valeur de 1 000 000 \$, ce nombre total d'actions sera déterminé en divisant le montant à payer par le cours moyen pondéré des actions de l'Émetteur Résultant 30 jours immédiatement avant l'annonce de la ressource. Ces actions seront émises 5 jours après l'annonce de la ressource, à défaut de quoi ce montant sera uniquement payable en espèces par Ionic;
- Sur l'estimation d'une ressource (conforme à la norme canadienne 43-101) de 20 000 000 tonnes à une teneur de 0,6% Li₂O (toutes catégories) un paiement de 1 500 000 \$, payable en espèces ou en actions ordinaires de Ionic, à la seule discrétion de Ionic amenant l'Émetteur Résultant à émettre un nombre total d'actions de l'Émetteur Résultant ayant une valeur de 1 500 000 \$, ce nombre total d'actions sera déterminé en divisant le montant à payer par le cours moyen pondéré des actions de l'Émetteur Résultant 30 jours immédiatement avant l'annonce de la ressource. Ces actions seront émises 5 jours après l'annonce de la ressource, à défaut de quoi ce montant sera uniquement payable en espèces par Ionic.

REDEVANCES

Suivant l'exercice de la première option par Ionic, et en addition des sommes versées, actions ordinaires émises et dépenses d'exploration encourues ou financées par Ionic sous la première option et par la suite sous la seconde option, si applicable, Critical Éléments devrait recevoir une redevance égale à 2 % du produit net de fonderie résultant de l'extraction et de la production des matières minérales sur la propriété.

La redevance comprend le droit de Ionic d'acquiescer une portion de celle-ci (1 %).

PROPRIÉTÉ ARQUES – LITHIUM, PROJET TERRES RARES, NIOBIUM ET TANTALE

Description de la propriété

La propriété du complexe Arques est composée d'un ensemble de 127 titres miniers couvrant une superficie de 6 361 hectares sur environ 18 kilomètres de longueur selon une orientation SO NE. Elle est contiguë à la propriété Lemare à ses limites au sud-est. La propriété est traversée selon une orientation NE par une ligne électrique d'Hydro-Québec ainsi que par une route de gravier permanente qui se dirige vers le nord et la rivière Eastmain, puis vers les régions de la rivière La Grande. Ces dernières sont d'ailleurs parcourues de routes secondaires qui permettent également d'accéder à la propriété.

La formation volcano-sédimentaire du Lac des Montagnes passe tout juste dans les limites de la propriété du complexe Arques au sud-est. La géologie dominante observée se compose principalement d'orthoigneiss formé de roches intrusives felsiques métamorphisées. À l'hiver 2011, une intrusion alcaline majeure, le complexe Arques, a été identifié par forage au diamant.

Le complexe alcalin Arques récemment découvert présente des caractéristiques similaires à d'autres gîtes qui sont connus pour leurs zones minéralisées en éléments des terres rares, niobium (Nb) et tantale (Ta).

Le projet Arques possède un fort potentiel pour le lithium dans un secteur établi. En général, les pegmatites à lithium se présente en essaims sur dans les unités volcano-sédimentaires. La propriété Arques couvre une grande partie de l'unité volcano-sédimentaire régionale favorable contenant le dépôt Wabouchi de Nemaska Lithium et l'indice Lemarre.

Travaux effectués au cours de la période

Il n'y a eu aucun travail au cours de la période. La direction poursuit toutefois ses recherches pour trouver un partenaire afin de poursuivre les activités de prospection ou pour trouver un acheteur potentiel.

Au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2016, cette propriété a été dépréciée de 37 \$, ce montant correspondant à la valeur comptable accumulé pour des claims non-renouvelés au cours de la période.

PROPRIÉTÉ BOURIER – PROJET DE LITHIUM, CUIVRE, ZINC, OR ET ARGENT

Description de la propriété

La propriété Bourier est constituée d'un bloc de 228 titres miniers couvrant une superficie de 11 579 hectares sur environ 30 kilomètres de longueur. Elle longe le côté est du nouveau complexe hydroélectrique de la rivière Rupert.

La formation volcano-sédimentaire du lac des Montagnes traverse la propriété Bourier selon une orientation NE. Elle est composée de paragneiss, d'amphibolites et d'intrusifs granitiques. Au nord de la formation du lac des Montagnes, l'on observe principalement de l'orthoigneiss formé de granite métamorphosé, tandis que la zone sud de cette formation se compose surtout de paragneiss qui présentent également des intrusions de granite.

Dans la région du lac Bourier, des travaux menés au nord du lac à l'été 2010 et 2011 ont permis de découvrir ce qui a été identifié comme un horizon de sulfures massifs de type exhalatif. Des échantillons de sol prélevés sur cet horizon sur une distance longitudinale de 8 km ont révélé des teneurs anormales en Cu, Zn et Pb. Certains échantillons en rainures et d'autres échantillons choisis ont révélé des teneurs anormales en Zn, Au, As, et Cu. Cet horizon exhalatif se prolonge sur plus de 25 km sur la propriété.

Le projet Bourier possède un fort potentiel pour le lithium dans un secteur établi. En général, les pegmatites à lithium se présente en essaims sur dans les unités volcano-sédimentaires. La propriété

Bourier couvre une grande partie de l'unité volcano-sédimentaire régionale favorable contenant le dépôt Wabouchi de Nemaska Lithium et l'indice Lemarre.

Travaux effectués au cours de la période

En avril 2016, la Société a conclu une convention d'options qui donne le droit à Lomiko Metals inc. (« Lomiko »), d'acquérir un intérêt pouvant atteindre jusqu'à 70 % dans la propriété Bourier.

OCTROI DE LA PREMIÈRE OPTION

Critical Elements octroie à Lomiko le droit exclusif et l'option d'acquérir, le ou avant le 31 décembre 2017 un intérêt indivi de 49 % dans la propriété Bourier en émettant, à la Société, un total de 5 000 000 actions ordinaires de Lomiko, en versant à Critical Elements 10 000 \$ en espèces et en engageant 750 000 \$ en dépenses d'exploration, comme suit :

- Verser 10 000 \$ en espèces à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant la signature de la Convention (non remboursable) (condition respectée);
- Émettre à la Société 2 500 000 actions ordinaires immédiatement après l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX (condition respectée) et émettre 2 500 000 actions ordinaires additionnelles le ou avant le 31 décembre 2016; et
- Engager ou financer des dépenses d'exploration totalisant pas moins de 750 000 \$ sur la propriété, de la façon suivante : une somme de 350 000 \$ devra être engagée ou financée avant le 31 décembre 2016 et une somme de 400 000 \$ avant le 31 décembre 2017.

OCTROI DE LA SECONDE OPTION

Sujet à l'exercice de la première option par Lomiko, Critical Elements va aussi octroyer à Lomiko le droit exclusif et l'option d'augmenter son intérêt indivi dans la propriété Bourier, passant de 49 % à 70 %. Pour se faire Lomiko devra verser, à la Société, une somme additionnelle de 250 000 \$, engager ou financer des travaux d'exploration de l'ordre de 1 250 000 \$ et compléter une estimation des ressources conforme à la norme canadienne 43-101. Cette estimation des ressources devra être préparée par une personne qualifiée indépendante de Lomiko et de Critical Elements. Lomiko devra compléter les termes précédents durant la période débutant à l'envoi de l'avis d'exercice de la première option et se terminant le 31 décembre 2018, de la façon suivante :

- Verser 250 000 \$ en espèces ou en actions ordinaires de Lomiko (à la discrétion de Lomiko), à la Société, à l'envoi de l'avis d'exercice de la première option ou avant;
- Engager ou financer des dépenses d'exploration additionnelles de 1 250 000 \$ le ou avant le 31 décembre 2018; et
- Remettre une estimation de ressources à Critical Elements le ou avant le 31 décembre 2018.

PAIEMENTS DE JALONS

Sous réserve du droit de Lomiko de se retirer et de mettre fin à la première option, Lomiko accepte de verser les paiements de jalons suivants à Critical Elements, payables à tout moment suite à l'exercice de la première option selon les termes suivants :

- Sur l'estimation d'une ressource (conforme à la norme canadienne 43-101) de 5 000 000 tonnes à une teneur de 0,6% Li₂O (toutes catégories) un paiement de 500 000 \$, payable en espèces ou en actions ordinaires de Lomiko, à la seule discrétion de Lomiko;

-
- Sur l'estimation d'une ressource (conforme à la norme canadienne 43-101) de 10 000 000 tonnes à une teneur de 0,6% Li₂O (toutes catégories) un paiement de 750 000 \$, payable en espèces ou en actions ordinaires de Lomiko, à la seule discrétion de Lomiko;
 - Sur l'estimation d'une ressource (conforme à la norme canadienne 43-101) de 15 000 000 tonnes à une teneur de 0,6% Li₂O (toutes catégories) un paiement de 1 000 000 \$, payable en espèces ou en actions ordinaires de Lomiko, à la seule discrétion de Lomiko; et
 - Sur l'estimation d'une ressource (conforme à la norme canadienne 43-101) de 20 000 000 tonnes à une teneur de 0,6% Li₂O (toutes catégories) un paiement de 1 500 000 \$, payable en espèces ou en actions ordinaires de Lomiko, à la seule discrétion de Lomiko;

REDEVANCES

Suivant l'exercice de la première option par Lomiko, et en addition des sommes versées, actions ordinaires émises et dépenses d'exploration encourues ou financées par Lomiko sous la première option et par la suite sous la seconde option, si applicable, Critical Elements devrait recevoir une redevance égale à 2 % du produit net de fonderie résultant de l'extraction et de la production des matières minérales sur la propriété.

La redevance comprend le droit de Lomiko d'acquérir une portion de celle-ci (1 %).

PROPRIÉTÉ CAUMONT – PROJET LITHIUM, CUIVRE, NICKEL, ÉGP ET OR

Description de la propriété

La propriété Caumont est constituée de quatre blocs de titres miniers non contigus totalisant 106 titres au total, répartis sur 42 km dans la partie est de la formation volcano-sédimentaire du Lac des Montagnes. Ces blocs sont connus sous les noms de Lac Nemiscau, Kaname, Caumont Ouest et Caumont Est et couvrent une superficie de 5 664 ha. Une ligne électrique d'Hydro-Québec traverse la partie sud du bloc du Lac Nemiscau selon une orientation NO SE. Ce bloc est facilement accessible par la route montant vers le lac Nemiscau qui est situé près des limites ouest du bloc, puis par bateau. Le bloc Kaname est situé à l'est du lac Kanamakuskacik et au sud-ouest du lac de la Sicotière. Il est également accessible par la route. Le bloc Caumont Ouest est accessible par avion, en atterrissant sur le lac Caumont, ou directement par hélicoptère. Le bloc Caumont Est est accessible par hélicoptère.

Les quatre blocs constituant la propriété sont situés dans la partie est de la formation volcano-sédimentaire du Lac des Montagnes. Elle se compose localement de paragneiss riche en quartz et amphibole, de schiste à biotite et sillimanite, de pegmatite, de basalte et de roches intrusives ultramafiques.

La propriété est actuellement reconnue pour son potentiel de gîte magmatique de nickel (Ni), cuivre (Cu) et éléments du groupe du platine (ÉGP). Les levés géophysiques montrent la signature et l'étendue des intrusions ultramafiques et des formations de fer, dont certaines ont été historiquement confirmées par des rapports géologiques historiques. De plus, quelques secteurs de la propriété montrent un potentiel pour les minéralisations aurifères associées à une zone de cisaillement :

- Associé à l'indice Tent, des dykes aplitiques recoupant les roches mafiques et ultramafiques montrent un potentiel aurifère. Le meilleur retourne jusqu'à 4,29% Cu, 4,34 g/t Au, 16,65 g/t Ag et 1,74 g/t Pd. La minéralisation pourrait provenir d'une remobilisation de la minéralisation de la roche encaissante.
- À 100 m à l'est de l'indice Tent, l'échantillon L943057 récolté dans un métasédiment riche en muscovite avec 15% d'arsénopyrite et des veines de quartz titre à 1,6 g/t Au.
- À une dizaine de mètres de cet échantillon, l'échantillon choisi L943077, récolté dans un métasédiment avec 20% de porphyres de grenat, 5% d'arsénopyrite et 5% de pyrite titre à 0,219 g/t Au.

-
- À l'extrémité ouest du bloc Caumont Ouest, un métasédiment présentant une ségrégation minérale (alternance de bandes silicifiées avec bandes chloriteuses) avec des traces de sulfures a été échantillonné. Les échantillons L943046 et L943418 titrent respectivement à 0,239 g/t et 0,167 g/t Au.

Le projet Caumont possède un fort potentiel pour le lithium dans un secteur établi. En général, les pegmatites à lithium se présente en essaims sur dans les unités volcano-sédimentaires. La propriété Caumont couvre une grande partie de l'unité volcano-sédimentaire régionale favorable contenant le dépôt Wabouchi de Nemaska Lithium et l'indice Lemarre.

Travaux effectués au cours de la période

Il n'y a eu aucun travail au cours de la période. La direction poursuit toutefois ses recherches pour trouver un partenaire afin de poursuivre les activités de prospection ou pour trouver un acheteur potentiel.

PROPRIÉTÉ DUMULON – PROJET LITHIUM, ZINC, PLOMB ET OR

Description de la propriété

La propriété Dumulon est constituée de 49 cellules contiguës, couvrant une superficie totale de 2 579 hectares. Elle est située 20 km au sud de l'aéroport de Némiscau et peut être accédé par hélicoptère.

La propriété est située dans la partie centrale de la formation volcano-sédimentaire du Lac des Montagnes. La géologie couverte par la propriété se compose essentiellement de paragneiss à des intrusions granitiques locaux. Des lentilles discontinues de metabasaltes et amphibolites sont cartographiées au sud du Lac Indian. Les anomalies EM fortes sont associées à des bandes magnétiques plurikilométriques orientées NO70°.

La propriété est actuellement connue pour ses indices de type Sedex et son potentiel aurifère avec des minéralisations disséminées et de remplacement. Toutes les anomalies conductrices semblent être provoquées par une zone de cisaillement minéralisé graphitique contenant de la pyrite et la pyrrhotite. L'indice Dumoulin est associé à un dyke carbonaté, 60 cm de large, intégré dans un affleurement de roche métasédimentaire. Les minéralisations en sphalérite et la galène de quatre échantillons choisis ont rapporté des valeurs comprises entre 1,2 et 4,6 % Zn et entre 0,4 et 3,0 % Pb. En outre, trois échantillons choisis ont retourné des valeurs en or de 0,19 g/t, 0,25 g/t et 0,29 g/t.

Le projet Dumulon possède un fort potentiel pour le lithium dans un secteur établi. En général, les pegmatites à lithium se présente en essaims sur dans les unités volcano-sédimentaires. La propriété Dumulon couvre une grande partie de l'unité volcano-sédimentaire régionale favorable contenant le dépôt Wabouchi de Nemaska Lithium et l'indice Lemarre.

Travaux effectués au cours de la période

Il n'y a eu aucun travail au cours de la période. La direction poursuit toutefois ses recherches pour trouver un partenaire afin de poursuivre les activités de prospection ou pour trouver un acheteur potentiel.

PROPRIÉTÉ DUVAL – PROJET LITHIUM, OR, CUIVRE, NICKEL ET EGP

Description de la propriété

La propriété Duval est constituée de deux blocs totalisant 46 titres miniers et couvrant une superficie totale de 2 458,92 hectares et fait environ 12 kilomètres de longueur selon une orientation SO NE. Ce bloc est contigu au bloc principal Valiquette au nord-est. Le bloc principal Duval est situé à environ 2 km au sud de la route du Nord et est desservi par une ligne électrique d'Hydro-Québec et une route de gravier, lesquelles traversent la partie sud du bloc selon une orientation SE. Le bloc principal Duval est

accessible par la même route jusqu'au lac des Montagnes, puis par bateau. Une ancienne route d'hiver a été remise en état le long de la rive SE du lac des Montagnes et peut être utilisée pour les travaux de forage hivernal sur le bloc principal.

La propriété est située dans la partie centrale de la formation volcano-sédimentaire du Lac des Montagnes. Dans les environs du bloc Duval, la largeur de la formation est d'environ 8 km et elle suit une orientation NE. Elle se compose localement de paragneiss riche en quartz et amphibole, de schiste à biotite et sillimanite, de pegmatite, de basalte et de roches intrusives ultramafiques. Les levés géophysiques montrent la signature et l'étendue des intrusions ultramafiques et des formations de fer, dont certaines ont été historiquement confirmées par des forages.

Comme la propriété Duval se situe dans le même environnement géologique que la propriété Valiquette, elle est actuellement reconnue pour son potentiel de gîte magmatique à potentiel de nickel (Ni), cuivre (Cu) et éléments du groupe du platine (ÉGP). Un indice d'or, associé à une zone de cisaillement, est également présent sur la propriété.

Le projet Duval possède un fort potentiel pour le lithium dans un secteur établi. En général, les pegmatites à lithium se présente en essais sur dans les unités volcano-sédimentaires. La propriété Duval couvre une grande partie de l'unité volcano-sédimentaire régionale favorable contenant le dépôt Wabouchi de Nemaska Lithium et l'indice Lemarre.

Travaux effectués au cours de la période

En juillet 2016, la Société et Natan Resources Ltd ont conclu une convention d'options qui donne le droit à Natan d'acquérir un intérêt pouvant atteindre jusqu'à 70 % dans la propriété Duval.

OCTROI DE LA PREMIÈRE OPTION

Critical Elements octroie à Natan le droit exclusif et l'option d'acquérir, le ou avant le 31 décembre 2017 un intérêt indivi de 50 % dans la propriété Duval en émettant, à la Société, un total de 19,9 % d'actions ordinaires de Natan, en versant à Critical Elements 15 000 \$ en espèces et en engageant 750 000 \$ en dépenses d'exploration, comme suit :

- Verser 15 000 \$ en espèces à la Société dans un délai de cinq (5) jours suivant la signature de la Convention (non remboursable) (condition respectée);
- Émettre à la Société 19,9 % d'actions ordinaires de Natan immédiatement après l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX; et
- Engager ou financer des dépenses d'exploration totalisant pas moins de 750 000 \$ sur la propriété, de la façon suivante : une somme de 350 000 \$ devra être engagée ou financée avant le 31 décembre 2016 et une somme de 400 000 \$ avant le 31 décembre 2017.

OCTROI DE LA SECONDE OPTION

Sujet à l'exercice de la première option par Natan, Critical Eléments va aussi octroyer à Natan le droit exclusif et l'option d'augmenter son intérêt indivi dans la propriété Duval, passant de 50 % à 70 %. Pour se faire Natan devra verser, à la Société, une somme additionnelle de 350 000 \$, engager ou financer des travaux d'exploration de l'ordre de 1 250 000 \$ et compléter une estimation des ressources conforme à la norme canadienne 43-101. Cette estimation des ressources devra être préparée par une personne qualifiée indépendante de Natan et de Critical Éléments. Natan devra compléter les termes précédents durant la période débutant à l'envoi de l'avis d'exercice de la première option et se terminant le 31 décembre 2018, de la façon suivante :

- Verser 350 000 \$ en espèces ou en actions ordinaires de Natan (à la discrétion de Natan), à la Société, à l'envoi de l'avis d'exercice de la première option ou avant;

-
- Engager ou financer des dépenses d'exploration additionnelles de 1 250 000 \$ le ou avant le 31 décembre 2018; et
 - Remettre une estimation de ressources à Critical Éléments le ou avant le 31 décembre 2018.

PAIEMENTS DE JALONS

Sous réserve du droit de Natan de se retirer et de mettre fin à la première option, Natan accepte de verser les paiements de jalons suivants à Critical Éléments, payables à tout moment suite à l'exercice de la première option selon les termes suivants :

- Sur l'estimation d'une ressource (conforme à la norme canadienne 43-101) de 5 000 000 tonnes à une teneur de 0,6% Li₂O (toutes catégories) un paiement de 500 000 \$, payable en espèces ou en actions ordinaires de Natan, à la seule discrétion de Natan;
- Sur l'estimation d'une ressource (conforme à la norme canadienne 43-101) de 10 000 000 tonnes à une teneur de 0,6% Li₂O (toutes catégories) un paiement de 750 000 \$, payable en espèces ou en actions ordinaires de Natan, à la seule discrétion de Natan;
- Sur l'estimation d'une ressource (conforme à la norme canadienne 43-101) de 15 000 000 tonnes à une teneur de 0,6% Li₂O (toutes catégories) un paiement de 1 000 000 \$, payable en espèces ou en actions ordinaires de Natan, à la seule discrétion de Natan; et
- Sur l'estimation d'une ressource (conforme à la norme canadienne 43-101) de 20 000 000 tonnes à une teneur de 0,6% Li₂O (toutes catégories) un paiement de 1 500 000 \$, payable en espèces ou en actions ordinaires de Natan, à la seule discrétion de Natan;

REDEVANCES

Suivant l'exercice de la première option par Natan, et en addition des sommes versées, actions ordinaires émises et dépenses d'exploration encourues ou financées par Natan sous la première option et par la suite sous la seconde option, si applicable, Critical Éléments devrait recevoir une redevance égale à 2 % du produit net de fonderie résultant de l'extraction et de la production des matières minérales sur la propriété.

La redevance comprend le droit de Natan d'acquérir une portion de celle-ci (1 %).

PROPRIÉTÉ LEMARE – PROJET OR, CUIVRE, NICKEL, EGP ET LITHIUM

Description de la propriété

La propriété Lemare est constituée d'un bloc de 165 titres miniers couvrant une superficie de 7 806 hectares sur environ 20 kilomètres de longueur selon une orientation SO NE. Elle est contiguë aux limites de la propriété Nisk au nord-ouest. Les routes secondaires desservant une ligne électrique d'Hydro-Québec et les routes de gravier permanentes longeant les limites de la propriété au nord-ouest permettent l'accès à toute la propriété.

La formation volcano-sédimentaire du Lac des Montagnes traverse la propriété Lemare selon une orientation NE. Elle se compose de paragneiss (gneiss formé de sédiments métamorphisés), d'amphibolites et d'intrusifs granitiques. Au nord de la formation du Lac des Montagnes, l'on y retrouve principalement des orthogneiss avec des intrusions de granites, tandis que la zone au sud se compose surtout de paragneiss avec des intrusions felsiques à intermédiaires.

Plusieurs secteurs de la propriété montrent un potentiel pour les minéralisations aurifères. Les évidences d'hydrothermalisme sont nombreuses, notons par exemple les nombreux corridors oxydés et silicifiés associés à une minéralisation en pyrite et pyrrhotite, la présence de veines de quartz-

tourmaline et des secteurs à tourmaline et arsénopyrite encaissés dans des zones de cisaillement. Les indices aurifères de la propriété sont résumés ici-bas :

- L'indice du Lac de la Chlorite est encaissé dans un metabasalte avec 10 à 15% d'arsénopyrite et retourne des teneurs en or de 1,645 g/t, 0,726 g/t et 0,532 g/t.
- L'indice du Lac de la Sillimanite, ayant antérieurement retourné 4,7 g/t Au (Raymond, 2009) a été rééchantillonné et trois échantillons choisis donnent 0,877 g/t, 0,368 g/t et 0,125 g/t Au.
- Sur la cible NI-8, des veines de quartz-tourmaline ont retourné des valeurs de 0,33 et 0,23 g/t Au.
- Au SE de la cible NI-1, un affleurement de métasédiment avec 5% pyrite titre à 0,15 g/t Au. Deux blocs situés à proximité retournent des teneurs de 0,17 g/t et 0,09 g/t Au.
- À l'est du Poste Albanel, secteur du Lac Voirdeye, l'indice de l'Ancre, échantillonné dans un metabasalte minéralisé avec 1% pyrite a retourné 0,53 g/t Au, 1,55 g/t Ag et 0,12% Cu.

La possibilité de minéralisation en nickel-cuivre-ÉGP est confirmée par la présence du gîte Nisk, situé à proximité de la propriété Lemare. Plusieurs anomalies magnétiques sont présentes sur la propriété et ces dernières n'ont pas été testées en forage.

L'indice GRAAB, une pegmatite à spodumène d'une épaisseur apparente de 5 à 14 mètres par 200 mètres a été identifiée. Un total de 43 échantillons a été récolté sur un total de 62 mètres de rainure. Parmi ces échantillons, 11 montrent des teneurs supérieures à 2% Li₂O. Cette découverte prouve qu'il y a toujours une possibilité de trouver de nouvelles pegmatites à Lithium sur la propriété Lemare.

Travaux effectués au cours de la période

Le 11 février 2016, la Société a conclu une entente avec Lepidico Ltd sur la propriété Lemare. Selon les termes de l'entente, Lepidico Ltd pourra acquérir un intérêt indivis jusqu'à 75 % dans la propriété selon les termes suivants :

Période de vérification diligente

- 15 000 \$ en espèces à la signature de l'Entente (condition respectée).
- Lepidico procédera à une vérification diligente dans les 60 jours suivant la signature de l'Entente. Le 6 avril 2016, la Société et Lepidico ont convenu de prolonger d'un mois, soit au 11 mai 2016, la phase de vérification diligente (condition respectée).

Après exercice de l'entente suivi la période de vérification diligente

- Verser 35 000 \$ en espèces à la Société le ou avant le 10 mai 2016 (condition respectée).
- Verser 500 000 \$ en espèces ou en actions immédiatement après la réalisation de la transaction admissible de Lepidico. Cette valeur sera déterminée par le cours moyen pondéré des actions en fonction du volume des 5 jours précédant immédiatement la réalisation de la transaction admissible entre Lepidico et Platypus Minerals Ltd ou une autre société cotée à la bourse de l'Australie.
- Verser 35 000 \$ en espèces à la Société le ou avant le 9 septembre 2016.

Acquisition d'un intérêt de 50 %

- Lepidico doit engager une somme de 800 000 \$ en dépenses d'exploration avant le 31 décembre 2016.
- Lepidico doit engager une somme additionnelle de 1 200 000 \$ en dépenses d'exploration avant le 31 décembre 2017.
- Lepidico doit compléter une estimation des ressources conforme au Joint Ore Reserves Committee (« JORC ») code avant le 31 décembre 2017.

Acquisition d'un intérêt additionnel de 25 % (total de 75 %)

- Compléter une étude de faisabilité définitive et une étude environnementale sur la propriété Lemare avant le 30 juin 2020.
- Verser 2 500 000 \$ en espèces ou en actions.

Redevances

- 2 % du produit net de fonderie (« NSR »), en faveur de Critical Elements.
- 1 % du NSR rachetable pour 2 000 000 \$.

Versement lors de la réalisation d'étape importante

- Versement maximum de 1 500 000 \$ en espèces ou en actions suite à la délinéation d'une ressource JORC excédant 20.0Mt avec une teneur de coupe de 0,6 % Li₂O.

PROPRIÉTÉ NISK – PROJET CUIVRE, NICKEL, EGP ET OR

Description de la propriété

La propriété Nisk est constituée d'un bloc de 105 titres miniers couvrant une superficie de 5 380 hectares sur environ 20 kilomètres de longueur. La route du Nord de Chibougamau passe à l'intérieur des limites de la propriété au sud. La propriété est également traversée selon une orientation NE par une ligne électrique d'Hydro-Québec ainsi que par une route qui se dirige vers le Nord et la rivière Eastmain, puis vers les régions de la rivière La Grande.

La formation volcano-sédimentaire du Lac des Montagnes traverse la propriété selon une orientation NE. La géologie de la propriété se compose principalement de gneiss à biotite, sillimanite, staurotite et grenat ainsi que de granites, de pegmatites, d'amphibolites et de roches intrusives ultramafiques. Les levés géophysiques montrent la signature et l'étendue des intrusions ultramafiques, dont certaines ont été historiquement confirmées par des forages. Au nord de la formation du Lac des Montagnes, l'on y retrouve principalement des orthogneiss avec des intrusions de granites, tandis que la zone au sud se compose surtout de paragneiss également avec des intrusions de granite.

La propriété est actuellement connue pour son potentiel de gîtes de sulfures magmatiques de nickel-cuivre associés à des intrusions ultramafiques. Elle est hôte notamment du gîte de Ni-Cu-ÉGP Nisk 1.

Gîte de Ni-Cu-ÉGP Nisk 1

Le gîte Nisk-1 est situé aux coordonnées UTM 459 950 mE / 5 728 500 mN. Il est contenu dans des roches ultramafiques serpentinisées qui se sont introduites dans la formation du Lac des Montagnes. Cette intrusion de roches ultramafiques est un filon-couche bordé de paragneiss et d'amphibolites. Bien que les roches encaissantes soient assez semblables des deux côtés du filon-couche ultramafique, elles peuvent néanmoins être subdivisées en une séquence inférieure de paragneiss au nord-ouest du filon-couche (stratigraphiquement plus âgée) et une séquence supérieure de paragneiss au sud-est du filon-couche (stratigraphiquement plus jeune).

Le filon-couche ultramafique n'est pas constitué d'une intrusion unique. Au moins deux unités lithologiques distinctes peuvent être identifiées. La première, une péridotite grise serpentinisée avec veinules de magnétite, ne contient aucun sulfure. La seconde est une péridotite noire serpentinisée avec veinules de chrysotile. Les sulfures de Ni-Cu-Co-Fe qui composent la minéralisation sont toujours associés à cette serpentinite noire.

La séquence recoupée dans la formation ultramafique par des forages (orientation de N164 °E avec un plongement de 50° to 70° au SE) peut être sommairement décrite comme suit, en moyenne : (i) 35 m de serpentinite grise non-minéralisée; (ii) 4 m de serpentinite noire non minéralisée; (iii) 12 m de sulfures massifs à disséminés dans la serpentinite noire; et (iv) 27 m de serpentinite noire non minéralisée, parfois en alternance avec de la serpentinite grise, elle aussi non minéralisée.

Le gîte Nisk 1 constitue la seule zone minéralisée avec des ressources estimées sur la propriété. Ce calcul de ressources NI43-101 a été réalisé en 2009 par Pierre Trudel, Ph.D., ing. de RSW inc. La ressource se présente comme suit :

- Ressources mesurées : 1 255 000 tonnes à 1,09 % Ni; 0,56 % Cu; 0,07 % Co; 1,11 g/t Pd et 0,20 g/t Pt;
- Ressources indiquées : 783 000 tonnes à 1,00 % Ni; 0,53 % Cu; 0,06 % Co; 0,91 g/t Pd et 0,29 g/t Pt;
- Ressources inférées : 1 053 000 tonnes à 0,81 % Ni; 0,32 % Cu; 0,06 % Co; 1,06 g/t Pd et 0,50 g/t Pt.

Travaux effectués au cours de la période

L'hypothèque légale sur la propriété Nisk prise en avril 2016 en remplacement du dépôt qui aurait dû être versé au gouvernement relativement au dossier de crédit d'impôt aux ressources des années 2011, 2012 et 2013 actuellement en avis d'opposition a été radié en juin 2016 suite au paiement du dépôt.

PROPRIÉTÉ VALIQUETTE – PROJET LITHIUM, CUIVRE, NICKEL, EGP ET OR

Description de la propriété

La propriété Valiquette est constituée d'un ensemble de 104 titres miniers et couvrant une superficie totale de 5 380,62 hectares. Elle fait environ 20 kilomètres de longueur selon une orientation SE NO et est contigu au bloc principal Duval au sud-ouest. La propriété est accessible par une route de gravier d'Hydro-Québec jusqu'au lac des Montagnes, puis par bateau. Une ancienne route d'hiver longe la rive SE du lac des Montagnes et peut être utilisée pour les travaux d'hiver.

La propriété est située dans la partie centrale de la formation volcano-sédimentaire du Lac des Montagnes. Dans les environs du bloc Duval, la largeur de la formation est d'environ 8 km et elle suit une orientation NE. Elle se compose localement de paragneiss riche en quartz et amphibole, de schiste à biotite et sillimanite, de pegmatite, de basalte et de roches intrusives ultramafiques. Les levés géophysiques montrent la signature et l'étendue des intrusions ultramafiques et des formations de fer, dont certaines ont été historiquement confirmées par des forages.

La propriété est actuellement reconnue pour son potentiel de gîte magmatique de nickel (Ni), cuivre (Cu) et éléments du groupe du platine (ÉGP). Elle est également hôte de l'indice Valiquette. L'indice Valiquette est associé à des intrusions de péridotite au contact avec des sédiments volcanogènes de la formation du Lac des Montagnes. Les résultats historiques d'échantillonnage de surface ont révélé jusqu'à 1,75 % Ni et 1,42 % Cu (échantillons choisis) et les meilleures intersections de la campagne de forages 2011 ont donné des résultats de 2,66 % Ni et 0,71 % Cu sur 3,2 mètres, 0,78 % Ni et 0,47 % Cu sur 4,8 mètres, 1,15 % Ni et 0,39 % Cu sur 8,3 mètres et 1,47 % Ni et 0,26 % Cu sur 2,5 mètres.

Le projet Valiquette possède un fort potentiel pour le lithium dans un secteur établi. En général, les pegmatites à lithium se présente en essais sur dans les unités volcano-sédimentaires. La propriété Valiquette couvre une grande partie de l'unité volcano-sédimentaire régionale favorable contenant le dépôt Wabouchi de Nemaska Lithium et l'indice Lemarre.

Travaux effectués au cours de la période

En juillet 2016, la Société a conclu une convention d'options avec Ionic Power Corp. (« Ionic ») donne le droit à Ionic d'acquérir un intérêt pouvant atteindre jusqu'à 75 % dans les propriétés Valiquette et Amiral, situées au sud-ouest du dépôt Whabouchi de Nemaska Lithium.

OCTROI DE LA PREMIÈRE OPTION

Critical Éléments octroie à Ionic le droit exclusif et l'option d'acquérir, le ou avant le 31 juillet 2018 un intérêt indivi de 50 % dans les propriétés Valiquette et Amiral en émettant, à la Société 180 000 \$ d'actions ordinaires, en versant à Critical Elements 37 500 \$ en espèces et en engageant 1 000 000 \$ en dépenses d'exploration, comme suit :

- Verser 25 000 \$ en espèces à la Société dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant la signature de la Convention (non remboursable);
- Verser 12 500 \$ en espèces à la Société dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant l'achèvement de l'inscription boursière;
- Au plus tard le 30 novembre 2016, ou toute autre date ultérieure approuvée par la Société, amenant l'Émetteur Résultant à devoir émettre à la Société des actions de l'Émetteur Résultant ayant une valeur égale à 180 000 \$, à un prix d'émission par action égal au prix d'émission par action du financement qui devra être complété par l'Émetteur Résultant en même temps que l'inscription boursière, faute de quoi ce montant est payable en espèces ou, à la seule discrétion de la Société en actions ordinaires de Ionic à un prix par action acceptable par la Société;
- Engager ou financer des dépenses d'exploration totalisant pas moins de 1 000 000 \$ sur les propriétés, de la façon suivante : une somme de 500 000 \$ devra être engagée ou financée avant le 31 juillet 2017 et une somme de 500 000 \$ avant le 31 juillet 2018.

OCTROI DE LA SECONDE OPTION

Sujet à l'exercice de la première option par Ionic, Critical Éléments va aussi octroyer à Ionic le droit exclusif et l'option d'augmenter son intérêt indivi dans les propriétés Valiquette et Amiral, passant de 50 % à 75 %. Pour se faire Ionic devra verser, à la Société, une somme additionnelle de 600 000 \$, engager ou financer des travaux d'exploration de l'ordre de 1 500 000 \$ et compléter une estimation des ressources conforme à la norme canadienne 43-101. Cette estimation des ressources devra être préparée par une personne qualifiée indépendante de Ionic et de Critical Éléments. Ionic devra compléter les termes précédents durant la période débutant à l'envoi de l'avis d'exercice de la première option et se terminant le 31 juillet 2020, de la façon suivante :

- A la date de l'envoi de l'avis d'exercice de la première option, verser à la Société un montant de 600 000 \$, en espèces ou à la seule discrétion de Ionic amenant l'Émetteur Résultant à devoir émettre à la Société des actions de l'Émetteur Résultant ayant une valeur égale à 600 000 \$. Cette valeur sera déterminée par le cours moyen pondéré des actions en fonction du volume des actions de l'Émetteur Résultant 5 jours immédiatement avant la date d'exercice de la première option;
- Engager ou financer des dépenses d'exploration additionnelles de 1 500 000 \$ avant le ou avant la date d'expiration de la Seconde Option; et
- Remettre une estimation de ressources à Critical Éléments le ou avant la date d'expiration de la Seconde Option.

PAIEMENTS DE JALONS

Sous réserve du droit de Ionic de se retirer et de mettre fin à la première option, Ionic accepte de verser les paiements de jalons suivants à Critical Éléments, payables à tout moment suite à l'exercice de la première option selon les termes suivants :

- Sur l'estimation d'une ressource (conforme à la norme canadienne 43-101) de 5 000 000 tonnes à une teneur de 0,6% Li₂O (toutes catégories) un paiement de 500 000 \$, payable en

espèces ou en actions ordinaires de Ionic, à la seule discrétion de Ionic amenant l'Émetteur Résultant à émettre un nombre total d'actions de l'Émetteur Résultant ayant une valeur de 500 000 \$, ce nombre total d'actions sera déterminé en divisant le montant à payer par le cours moyen pondéré des actions de l'Émetteur Résultant 30 jours immédiatement avant l'annonce de la ressource. Ces actions seront émises 5 jours après l'annonce de la ressource, à défaut de quoi ce montant sera uniquement payable en espèces par Ionic;

- Sur l'estimation d'une ressource (conforme à la norme canadienne 43-101) de 10 000 000 tonnes à une teneur de 0,6% Li₂O (toutes catégories) un paiement de 750 000 \$, payable en espèces ou en actions ordinaires de Ionic, à la seule discrétion de Ionic, amenant l'Émetteur Résultant à émettre un nombre total d'actions de l'Émetteur Résultant ayant une valeur de 750 000 \$, ce nombre total d'actions sera déterminé en divisant le montant à payer par le cours moyen pondéré des actions de l'Émetteur Résultant 30 jours immédiatement avant l'annonce de la ressource. Ces actions seront émises 5 jours après l'annonce de la ressource, à défaut de quoi ce montant sera uniquement payable en espèces par Ionic;
- Sur l'estimation d'une ressource (conforme à la norme canadienne 43-101) de 15 000 000 tonnes à une teneur de 0,6% Li₂O (toutes catégories) un paiement de 1 000 000 \$, payable en espèces ou en actions ordinaires de Ionic, à la seule discrétion de Ionic amenant l'Émetteur Résultant à émettre un nombre total d'actions de l'Émetteur Résultant ayant une valeur de 1 000 000 \$, ce nombre total d'actions sera déterminé en divisant le montant à payer par le cours moyen pondéré des actions de l'Émetteur Résultant 30 jours immédiatement avant l'annonce de la ressource. Ces actions seront émises 5 jours après l'annonce de la ressource, à défaut de quoi ce montant sera uniquement payable en espèces par Ionic;
- Sur l'estimation d'une ressource (conforme à la norme canadienne 43-101) de 20 000 000 tonnes à une teneur de 0,6% Li₂O (toutes catégories) un paiement de 1 500 000 \$, payable en espèces ou en actions ordinaires de Ionic, à la seule discrétion de Ionic amenant l'Émetteur Résultant à émettre un nombre total d'actions de l'Émetteur Résultant ayant une valeur de 1 500 000 \$, ce nombre total d'actions sera déterminé en divisant le montant à payer par le cours moyen pondéré des actions de l'Émetteur Résultant 30 jours immédiatement avant l'annonce de la ressource. Ces actions seront émises 5 jours après l'annonce de la ressource, à défaut de quoi ce montant sera uniquement payable en espèces par Ionic.

REDEVANCES

Suivant l'exercice de la première option par Ionic, et en addition des sommes versées, actions ordinaires émises et dépenses d'exploration encourues ou financées par Ionic sous la première option et par la suite sous la seconde option, si applicable, Critical Éléments devrait recevoir une redevance égale à 2 % du produit net de fonderie résultant de l'extraction et de la production des matières minérales sur la propriété.

La redevance comprend le droit de Ionic d'acquérir une portion de celle-ci (1 %).

PROPRIÉTÉ BLOC 1 – PROJET LITHIUM, NICKEL ET CUIVRE

Description de la propriété

La propriété Bloc 1 est constituée d'un ensemble de 72 titres miniers et couvrant une superficie totale de 3 846,95 hectares. Elle fait environ 13 kilomètres de longueur selon une orientation SO NE et est contiguë au bloc principal Nisk-Sud au sud-ouest. Elle appartient à 100 % à la Société.

Travaux effectués au cours de la période

Il n'y a eu aucun travail au cours de la période.

PROPRIÉTÉ BLOC 2 À 6 – PROJET LITHIUM, NICKEL ET CUIVRE

Description de la propriété

La propriété Bloc 2 à 6 est constituée d'un ensemble de 8 titres miniers et couvrant une superficie totale de 427,82 hectares. La propriété Bloc 2 à 6 se situe à l'est, sud-est du bloc principal Duval. Elle appartient à 100 % à la Société.

Travaux effectués au cours de la période

Il n'y a eu aucun travail au cours de la période.

PROPRIÉTÉ BLOC 7 – PROJET LITHIUM, NICKEL ET CUIVRE

Description de la propriété

La propriété Bloc 7 est constituée d'un ensemble de 54 titres miniers et couvrant une superficie totale de 2 890,54 hectares. Elle fait environ 7 kilomètres de longueur selon une orientation SO NE et est contiguë aux blocs principaux Valiquette, Dumoulon et Caumont Est. Elle se situe au sud-ouest du bloc Valiquette, au nord du bloc Dumoulon ainsi qu'à l'est du bloc Caumont Est. Elle appartient à 100 % à la Société.

Travaux effectués au cours de la période

Il n'y a eu aucun travail au cours de la période.

PROPRIÉTÉS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Description des propriétés

Les propriétés Terres Rares de la Colombie-Britannique sont composées de 35 titres miniers représentant une superficie de 163,78 km² divisés en 4 blocs différents nommés comme suit : Trident-Kin et IRC. Ces propriétés sont localisées dans la partie sud-est de la Colombie-Britannique, le long de ce qui est nommé la ceinture des terres rares des montagnes Rocheuses. La majeure partie de ces propriétés est composée de syénite à néphéline.

Au cours des exercices clos le 31 août 2013 et 2014, les propriétés Trident-Kin, IRC et Hiren ont été totalement dépréciées afin de concentrer les capitaux disponibles sur ses propriétés des plus prometteuses. La Société conserve pour l'instant tous les droits relatifs à ces propriétés.

Travaux effectués au cours de la période

Il n'y a eu aucun travail au cours de la période. La direction poursuit toutefois ses recherches pour trouver un partenaire afin de poursuivre les activités de prospection ou pour trouver un acheteur potentiel.

Personne responsable de l'information technique

Jean-Sébastien Lavallée (OGQ # 773), géologue, actionnaire, président et chef de la direction de la Société et personne qualifiée au sens du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* a rédigé et approuvé le contenu technique des propriétés du présent rapport de gestion.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Il est à prévoir que les résultats d'exploitation trimestriels seront tributaires, dans un avenir prévisible, de plusieurs facteurs, y compris le calendrier des travaux d'exploration et aussi selon l'importance et l'augmentation des dépenses liées à nos efforts en matière de développement de la Société. En raison de ces variations, Critical Éléments croit que les comparaisons d'une période à l'autre de ses résultats d'exploitation ne donnent pas une idée claire et précise du rendement futur de la Société.

Les commentaires qui suivent analysent les résultats d'exploitation pour la période de neuf mois close le 31 mai 2016. Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont tirées de nos états financiers intermédiaires résumés non audités préparés selon les IFRS pour la période indiquée.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

	31 mai (9 mois)	
	2016	2015
Autres revenus	2 267 \$	9 846 \$
Frais généraux d'administration	237 318 \$	187 412 \$
Inscription, registrariat et information aux actionnaires	88 259 \$	54 641 \$
Honoraires professionnels et de consultants	341 500 \$	418 167 \$
Rémunération et paiements fondés sur des actions	70 087 \$	136 328 \$
Amortissement des immobilisations	3 608 \$	4 741 \$
Perte sur taux de change	1 773 \$	2 314 \$
Radiation d'actifs de prospection et d'évaluation	- \$	1 000 \$
Perte résultant de la cession d'un actif de prospection et d'évaluation à l'encontre de propriétés minières	465 \$	- \$
Perte sur disposition de titres négociables	- \$	11 116 \$
Perte globale totale pour la période	<u>740 743 \$</u>	<u>805 873 \$</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88 752 \$	36 106 \$

Autres revenus

Les autres revenus pour la période de neuf mois close le 31 mai 2016 se chiffrent à 2 267 \$ (9 846 \$ en 2015) et représentent des revenus d'intérêts ainsi que de la facturation pour des services administratifs refacturés à d'autres sociétés. De par son statut de société d'exploration minière, Critical Elements ne génère aucun revenu régulier de sorte qu'elle doit assurer sa survie par l'émission de capitaux propres.

Frais généraux d'administration

Les frais généraux d'administration pour la période de neuf mois close le 31 mai 2016 sont composés principalement par des frais d'occupation, de déplacements, de représentation, frais de bureau ainsi que les frais de renouvellement des claims de la Société. La variation par rapport à la période précédente provient d'une augmentation des frais de dépôt, des frais de déplacement et des frais de renouvellement des claims. Une diminution des frais de représentation et de la charge concernant les intérêts exigibles par le Gouvernement du Québec en lien avec les crédits d'impôt relatifs aux ressources pour les années 2011, 2012 et 2013.

Inscription, registrariat et information aux actionnaires

Les frais d'inscription, de registrariat et d'information aux actionnaires pour la période de neuf mois close le 31 mai 2016 sont composés principalement par des dépenses de nature légale et réglementaire afin de se conformer aux exigences des autorités des marchés financiers. La variation de 33 618 \$ par rapport à la période précédente est principalement due à une augmentation des frais de publication et informations des actionnaires compensé par une diminution des frais d'agent transfert et des frais de bourse.

Honoraires professionnels et de consultants

Les dépenses d'honoraires professionnels et de consultants pour la période de neuf mois close le 31 mai 2016 sont composées principalement par des dépenses de nature légale et comptable, d'audit, de développement des affaires et de frais de gestion. La variation à la baisse est de 76 667 \$ par rapport à la période précédente et provient d'une diminution des frais de relations aux investisseurs, des honoraires professionnels et frais de développement des affaires.

Rémunération et paiements fondés sur des actions

La rémunération et paiements fondés sur des actions pour la période de neuf mois close le 31 mai 2016 représente la constatation de la charge de 500 000 (1 100 000 au 31 mai 2015) options d'achat d'actions octroyées à des consultants. Une charge de rémunération de 70 087 \$ (136 328 \$ en 2015) a donc été attribuée au cours de cette période à l'égard des options d'achat d'actions octroyées en utilisant le modèle de Black-Scholes.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les commentaires qui suivent analysent les résultats d'exploitation pour la période de trois mois close le 31 mai 2016. Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont tirées de nos états financiers consolidés intermédiaires résumés non vérifiés pour chacune des périodes de trois mois indiquées.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

	31 mai (3 mois)	
	2016	2015
Autres revenus	868 \$	1 336 \$
Frais généraux d'administration	94 162 \$	44 183 \$
Inscription, registrariat et information aux actionnaires	45 535 \$	19 672 \$
Honoraires professionnels et de consultants	118 782 \$	118 678 \$
Rémunération et paiements fondés sur des actions	17 936 \$	15 878 \$
Amortissement des immobilisations	1 212 \$	1 598 \$
Perte sur taux de change	(13) \$	45 \$
Radiation d'actifs de prospection et d'évaluation	- \$	1 000 \$
Perte sur disposition de titres négociables	- \$	4 555 \$
Perte globale totale pour la période	<u>276 746 \$</u>	<u>204 273 \$</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88 752 \$	36 106 \$

Autres revenus

Les autres revenus pour la période de trois mois close le 31 mai 2016 se chiffrent à 868 \$ (1 336 \$ en 2015) et représentent des revenus d'intérêts ainsi que de la facturation pour des services administratifs refacturés à d'autres sociétés. De par son statut de société d'exploration minérale, Critical Elements ne génère aucun revenu régulier de sorte qu'elle doit assurer sa survie par l'émission de capitaux propres.

Frais généraux d'administration

Les frais généraux d'administration pour la période de trois mois close le 31 mai 2016 sont composés principalement par des frais d'occupation, de déplacements, de représentation, frais de bureau ainsi que les frais de renouvellement des claims de la Société. La variation par rapport à la période précédente provient d'une augmentation des frais de dépôt et des frais de renouvellement des claims. Une diminution des frais de déplacement et de la charge concernant les intérêts exigibles par le Gouvernement du Québec en lien avec les crédits d'impôt relatifs aux ressources pour les années 2011, 2012 et 2013.

Inscription, registrariat et information aux actionnaires

Les frais d'inscription, de registrariat et d'information aux actionnaires pour la période de trois mois close le 31 mai 2016 sont composés principalement par des dépenses de nature légale et réglementaire afin de se conformer aux exigences des autorités des marchés financiers. La variation de 25 863 \$ par rapport à la période précédente est principalement due à une augmentation des frais de publication et informations des actionnaires compensé par une diminution des frais d'agent transfert et des frais de bourse.

Rémunération et paiements fondés sur des actions

La rémunération et paiements fondés sur des actions pour la période de trois mois close le 31 mai 2016 représente la constatation de la charge de 250 000 options d'achat d'actions octroyées à des consultants. Une charge de rémunération de 17 936 \$ (15 878 \$ en 2015) a donc été attribuée au cours de cette période à l'égard des options d'achat d'actions octroyées en utilisant le modèle de Black-Scholes.

Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont dérivées des états financiers non audités de Critical Eléments pour chacun des trimestres suivants :

en milliers de \$ sauf données par action	31 mai 2016	29 fév. 2016	30 nov. 2015	31 août 2015	31 mai 2015	28 fév. 2015	30 nov. 2014	31 août 2014
Revenus	1	0	1	2	1	5	3	1
Résultat net	(277)	(221)	(243)	(306)	(204)	(373)	(229)	(913)
Perte nette de base et diluée par action	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	(0,01) \$

SITUATION FINANCIÈRE ET SOURCES DE FINANCEMENT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 mai 2016 s'élevaient à 88 752 \$ comparativement à 36 106 \$ au 31 mai 2015. Il est de l'intention de l'équipe de direction de rechercher l'apport additionnel de financement sous forme d'équité afin de continuer de supporter le développement des actifs de prospection et d'évaluation actuels et futurs.

Voici le détail des placements effectués par Critical Eléments et l'emploi qu'elle en fait.

Date	Financement		Objectifs commerciaux
Juin 2016	Actions ordinaires	6 750 000 \$	Exploration et développement de ses projets ainsi que pour son fonds de roulement

Pour la prochaine année, la Société a budgété 1 100 000 \$ pour les frais d'administration. La direction estime que, outre sa capacité de continuer à recueillir du financement par l'émission d'actions dans le futur, elle sera capable de maintenir le statut de ses obligations courantes de prospection et de conserver ses propriétés en bonne condition pour les 12 prochains mois. L'exploration avancée de certains des actifs de prospection et d'évaluation nécessitera des ressources financières additionnelles substantielles. Il n'y a aucune assurance qu'un tel financement sera disponible lorsque requis, ou sous des conditions qui seront favorables à Critical Eléments. La Société peut aussi choisir de procéder à la prospection et au développement des propriétés minières par l'entremise de coparticipations. La direction évalue actuellement les possibilités de financements supplémentaires.

FLUX DE TRÉSORERIE

	31 mai (9 mois)	
	2016	2015
Activités opérationnelles	(279 096) \$	(643 225) \$
Activités de financement	51 314 \$	522 437 \$
Activités d'investissement	55 374 \$	121 404 \$
	(172 408) \$	616 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88 752 \$	36 106 \$

Durant la période de neuf mois close le 31 mai 2016, les fonds utilisés pour les activités opérationnelles ont surtout servi à assurer une bonne gestion et à promouvoir la Société.

Durant la période de neuf mois close le 31 mai 2016, aucune activité de financement n'a eu lieu.

Durant la période de neuf mois close le 31 mai 2016, les activités d'investissement ont consisté principalement à la réalisation de travaux de prospection pour la mise en valeur de la propriété Rose lithium-tantale et à la cession d'un actif de prospection et d'évaluation.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements avec un membre du conseil d'administration

En mai 2015, la Société a renouvelé son entente de services avec la firme Relations publiques Paradox (« Paradox ») laquelle a pour mandat de s'occuper des relations avec les investisseurs. L'entente est prévue pour une durée de 24 mois et comportent des honoraires mensuels de 7 000 \$. De plus, Paradox a reçu, au renouvellement de l'entente, 450 000 options d'achat d'actions permettant l'acquisition de 450 000 actions ordinaires de la Société à un prix de 0,25 \$ par action pour une période de 2 ans.

En juin 2016, la Société a signé un contrat d'emploi avec son président. Ce contrat est d'une durée indéterminée et la Société s'est engagée à lui verser un salaire annuel de 270 000 \$.

En juin 2016, la Société a signé un contrat d'emploi avec son vice-président. Ce contrat est d'une durée indéterminée et la Société s'est engagée à lui verser un salaire annuel de 150 000 \$.

Autres engagements

En mai 2014, la Société a signé une convention de location, pour des espaces de bureau à Montréal, venant à échéance en juillet 2019. Les loyers minimaux futurs totalisent 173 181 \$ et comprennent les versements suivants pour les 4 prochaines années; 2017 : 50 687 \$, 2018 : 50 687 \$, 2019 : 50 687 \$ et 2020 : 21 120 \$.

En juin 2016, la Société a signé un contrat d'emploi avec son chef des opérations financières. Ce contrat est d'une durée indéterminée et la Société s'est engagée à lui verser une rémunération de 45,00 \$ de l'heure plus une rémunération mensuel fixe de 1 000 \$.

REDEVANCES SUR LES PROPRIÉTÉS MINIÈRES

PROPRIÉTÉS	REDEVANCES		PRÉCISION
	Nom	Pourcentage	
Rose lithium-tantale	Jean-Sébastien Lavallée	37,5 %	2 % de NSR dont 1 % pourrait être racheté pour la somme de 1 000 000 \$
	Jean-Raymond Lavallée	37,5 %	
	Fiducie familiale St-Georges	25 %	
Arques	Alain Champagne	100 %	1,4 % NSR sur certains claims
	Golden Goose	100 %	2% de NSR sur certains claims dont 1 % pourrait être racheté par la Société pour 1 000 000 \$
Bourier	Alain Champagne	100 %	1,4 % NSR sur certains claims
Caumont	Golden Goose	100 %	2% de NSR sur certains claims dont 1 % pourrait être racheté par la Société pour 1 000 000 \$
	Jean-Sébastien Lavallée	50 %	1 % NSR
	Jean-Raymond Lavallée	50 %	
	Victor Cantore	100 %	1,5 % de NSR sur certains claims dont 1 % pourrait être racheté par la Société pour 1 000 000 \$
	Affinage Tectonic	100 %	Redevance après affinage de 1 % sur certains claims, rachetable par la Société pour 1 000 000 \$
Duval	Jean-Sébastien Lavallée	50 %	1 % NSR
	Jean-Raymond Lavallée	50 %	
	Golden Goose	100 %	2% de NSR sur certains claims dont 1 % pourrait être racheté par la Société pour 1 000 000 \$
Lemare	Jean-Sébastien Lavallée	50 %	1 % NSR
	Jean-Raymond Lavallée	50 %	
	Alain Champagne	100 %	1,4 % NSR sur certains claims
	Golden Goose	100 %	2% de NSR sur certains claims dont 1 % pourrait être racheté par la Société pour 1 000 000 \$
Nisk	Jean-Sébastien Lavallée	50 %	1 % NSR
	Jean-Raymond Lavallée	50 %	
	Alain Champagne	100 %	1,4 % NSR sur certains claims
	Golden Goose	100 %	2% de NSR sur certains claims dont 1 % pourrait être racheté par la Société pour 1 000 000 \$
Valiquette	Jean-Sébastien Lavallée	50 %	1 % NSR
	Jean-Raymond Lavallée	50 %	
	Golden Goose	100 %	2% de NSR sur certains claims dont 1 % pourrait être racheté par la Société pour 1 000 000 \$
Kin, Trident et IRC	Zimtu Capital Corp.	50 %	2% de NSR dont 1 % pourrait être racheté par la Société pour 1 000 000 \$ et le 2e 1 % pourra également être racheté pour 5 000 000 \$
	Cathro Resources Corp.	25 %	
	Cazador Resources Ltd	25 %	

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Transactions avec les principaux dirigeants

Au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2016, la Société a engagé 26 005 \$ (23 025 \$ en 2015) en honoraires professionnels et de consultants auprès du chef des opérations financières. En relation avec ces transactions, la Société n'avait aucun solde à payer au 31 mai 2016 (3 395 \$ en 2015).

Au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2016, la Société a engagé 92 875 \$ en honoraires professionnels et de consultants (93 373 \$ en 2015), des frais reliés aux actifs de prospection de 18 920 \$ (58 192 \$ en 2015), des frais généraux d'administration de 133 909 \$ (65 853 \$ en 2015) auprès de la société Consul-Teck Exploration Minière inc., une société dont le président et chef de la direction est actionnaire et qui est contrôlée par un administrateur de la Société. En relation avec ces transactions, la Société a un solde de 205 981 \$ à payer au 31 mai 2016 (105 622 \$ en 2015).

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2014, la Société a acquis, auprès de Ressources Monarques, les propriétés Caumont, Duval, Lemare, Nisk et Valiquette dont le président de la Société détient 50 % de la redevance de 1 % du produit net de fonderie NSR sur certains claims desdites propriétés.

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

Transactions avec les membres du conseil d'administration

Au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2016, la Société a encouru des honoraires professionnels et de consultants pour un montant de 63 000 \$ (63 000 \$ en 2015) auprès de la société Relations publiques Paradox, une société contrôlée par un administrateur de la Société. En relation avec ces transactions, 64 386 \$ est à payer au 31 mai 2016 (24 145 \$ en 2015).

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2014, la Société a acquis les propriétés Caumont, Duval, Lemare, Nisk et Valiquette auprès de Ressources Monarques. Un administrateur de la Société détient 50 % de la redevance de 1 % du produit net de fonderie NSR sur ces certains claims desdites propriétés.

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées au montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés au coût historique à l'exception des titres négociables qui sont évalués à la juste valeur.

Conversion de devises

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. À chaque date de clôture des comptes, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations sont inscrites au compte de résultat de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements temporaires dont la durée est égale ou inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Crédit d'impôt remboursable relatif aux droits miniers et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la *Loi concernant les droits sur les mines* du Québec. Ce crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers est égal à 16 % applicable sur 50 % des dépenses éligibles. Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la direction d'entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés démontrées. Cette évaluation est faite pour chaque propriété minière.

Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère un passif d'impôts différés et des charges d'impôts différés, car les actifs de prospection et d'évaluation n'ont plus de base fiscale suite à la réclamation du crédit d'impôt remboursable par la Société.

Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne soit versé dans le futur et, en conséquence, le crédit de droits miniers est comptabilisé contre les actifs de prospection et d'évaluation.

Présentement, la direction a l'intention d'entrer en production dans le futur. Les crédits de droits miniers sont donc comptabilisés comme un recouvrement d'impôts.

La Société est également admissible à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour les entreprises minières par rapport aux dépenses admissibles engagées. Le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources représente jusqu'à 38,75 % du montant des dépenses admissibles engagées jusqu'au 4 juin 2014 et jusqu'à 31 % de ces dépenses par la suite, et est comptabilisé comme une aide gouvernementale contre les actifs de prospection et d'évaluation.

Les crédits liés aux ressources et les crédits liés aux droits miniers comptabilisés contre les dépenses de prospection et d'évaluation sont initialement comptabilisés à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que la Société se conformera aux conditions associées au crédit.

Actifs de prospection et d'évaluation

Tous les coûts associés à l'acquisition de biens et aux activités de prospection et d'évaluation sont capitalisés aux actifs de prospection et d'évaluation. Les coûts capitalisés sont limités aux coûts reliés aux acquisitions et aux activités de prospection et d'évaluation pouvant être associés à la découverte de ressources minérales spécifiques, ce qui exclut les coûts liés à la production (frais d'extraction), et les frais d'administration et autres coûts indirects similaires. Les dépenses de prospection et d'évaluation sont capitalisées lorsqu'elles satisfont à tous les critères suivants :

- elles sont destinées à être utilisées pour la production de minerais;
- les propriétés ont été acquises et les dépenses ont été engagées en vue d'une utilisation durable; et
- elles ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des affaires.

Une propriété minière acquise par voie d'échange contre un ou plusieurs actifs non monétaires ou contre un ensemble d'actifs monétaires et non monétaires est évalué à la juste valeur sauf si l'opération d'échange n'a pas de substance commerciale ou s'il n'est possible d'évaluer de manière fiable ni la juste valeur de l'actif reçu ni celle de l'actif cédé. Si la juste valeur peut être évaluée de manière fiable autant par l'actif reçu que l'actif cédé, alors la juste valeur de l'actif cédé est utilisée à moins que la juste

valeur de l'actif reçu est plus clairement évidente. Si l'élément acquis n'est pas évalué à la juste valeur, son coût est évalué à la valeur comptable de l'actif cédé.

La Société revoit périodiquement les faits et circonstances indiqués à la norme IFRS 6 indiquant la nécessité de soumettre les actifs de prospection et d'évaluation à des tests de dépréciation. Lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif de prospection et d'évaluation peut excéder sa valeur recouvrable, l'actif est soumis à un test de dépréciation. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif (valeur actuelle des flux de trésorerie attendus). Lorsque la valeur recouvrable d'un actif de prospection et d'évaluation est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation ne représente pas nécessairement la valeur présente ou future.

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits de prospection ont expiré, ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense de prospection future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités de prospection et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts subséquents sont inclus dans la valeur de l'actif ou reconnus comme un actif distinct, selon le plus approprié, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif profiteront à la Société et que le coût peut être mesuré de manière fiable.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode dégressive et selon les taux indiqués ci-après :

Matériel informatique	40 %
Mobilier de bureau	20 %

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus). Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède la valeur recouvrable. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée après amortissement si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés parmi les catégories suivantes : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances ou passifs financiers évalués au coût amorti.

La Société détient les catégories d'instruments financiers suivants :

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et ne sont pas détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur plus tous les coûts directement liés à la transaction, et ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres débiteurs sont classés comme prêts et créances.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les autres passifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont ensuite évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créditeurs et charges à payer sont classés comme passifs financiers évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres négociables sont présentés comme des actifs financiers disponibles à la vente. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur plus tout coût directement attribuable à la transaction. Postérieurement à la comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation de juste valeur, autre qu'une dépréciation, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les capitaux propres sous cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsqu'un titre négociable est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulé(e) dans les autres éléments du résultat global est transféré(e) dans les résultats. Les placements dans des sociétés cotées sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le prix de clôture du marché à la date de l'état de la situation financière. Les gains et les pertes non réalisé(e)s sont comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global.

Pour un titre négociable dans un titre de capitaux propres, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur en dessous du coût est une preuve objective de dépréciation. Les pertes de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées en reclassant les pertes accumulées dans le cumul des autres éléments du résultat global aux résultats. La perte cumulée qui est reclassée du cumul des autres éléments du résultat global est la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur comptabilisée antérieurement aux résultats. Toute reprise ultérieure de la juste valeur d'un titre de capitaux propres disponibles à la vente est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

Dans l'établissement de la juste valeur, la Société utilise la hiérarchie de la juste valeur selon les trois niveaux tels que définis ci-dessous:

- **Niveau 1** : les instruments financiers sont définis comme des données observables, telles que les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs;
- **Niveau 2** : les instruments financiers sont définis comme les données autres que les prix cotés visés au Niveau 1 et ils sont directement ou indirectement observables;
- **Niveau 3** : les instruments financiers sont définis comme des données non observables basées sur peu ou pas de données existantes sur le marché, exigeant donc que la Société développe ses propres hypothèses.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier et qui peut être estimé de façon fiable.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

Rémunération et paiements fondés sur des actions

La Société comptabilise la charge de rémunération fondée sur des actions sur la période d'acquisition des options d'achat d'actions. Les options d'achat d'actions octroyées aux employés et aux administrateurs et le coût des services reçus en contrepartie sont évalués et constatés sur la base de la juste valeur en utilisant le modèle d'évaluation d'options Black-Scholes.

Pour les transactions avec les parties autres que des membres du personnel, la Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie, directement, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Lorsque la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle évalue la valeur et l'augmentation des capitaux propres qui en est la contrepartie, indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Actions accréditives

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs par lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses de prospection peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société finance une portion de ses programmes de prospection par l'émission d'actions accréditives.

À la date d'émission des actions accréditives, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur de l'obligation selon la méthode résiduelle, déduisant le prix du marché d'une action ordinaire du prix d'une action accréditive à la date du financement.

Une société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ».

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode générale, que la Société prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, la Société comptabilise alors un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. À ce moment, l'obligation est réduite avec pour contrepartie un produit enregistré.

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite avec pour contrepartie un produit enregistré.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Perte de base par action et diluée

La perte de base par action est calculée selon la moyenne pondérée des actions en circulation durant l'exercice. La perte par action diluée, qui est calculée selon la méthode du rachat d'actions, est égale à la perte de base par action en raison de l'effet anti-dilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription.

Autres revenus

La Société constate ses autres revenus lorsque le montant des produits des activités peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société, que le degré d'avancement de la transaction à la fin de l'exercice peut être évalué de façon fiable et que les coûts engagés pour la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Conventions d'options sur des propriétés minières

Les options sur des intérêts dans des propriétés minières acquises par la Société sont comptabilisées à la juste valeur de la considération monétaire déboursée, y compris tout autre avantage économique cédé, mais excluant l'engagement de dépenses futures. Puisque l'engagement des dépenses futures ne répond pas à la définition d'un passif, il n'est pas comptabilisé. Les dépenses sont comptabilisées uniquement lorsqu'elles sont engagées par la Société.

Lorsque la Société cède des intérêts dans ses propriétés minières, elle utilise la valeur comptable de la propriété comme valeur comptable de la portion de la propriété conservée, et crédite toute considération monétaire reçue ainsi que la juste valeur d'autres actifs financiers à l'encontre de la valeur comptable de cette portion (avec tout excédent comptabilisé comme un gain en résultat).

Redevances sur les produits nets de fonderie

Les redevances sur les produits nets de fonderie ne sont généralement pas comptabilisées au moment de l'acquisition d'une propriété minière puisqu'elles sont considérées comme étant un passif éventuel. Les redevances ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont probables et qu'elles peuvent être évaluées avec une fiabilité suffisante.

Impôts sur le résultat

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et les montants utilisés à des fins fiscales à l'exception d'un impôt différé généré par la comptabilisation initiale d'un goodwill ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture de présentation de l'information financière. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constatée dans le résultat de l'exercice qui comprend la date d'entrée en vigueur de la modification.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société réestime les actifs d'impôts différés non comptabilisés. Le cas échéant, la Société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été antérieurement dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôts différés.

Information sectorielle

La Société exerce actuellement ses activités dans un seul secteur, soit l'acquisition, la prospection et la mise en valeur de propriétés minières. Toutes les activités de la Société sont menées au Canada.

Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

- Dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation (note 8).
- Impôts sur le résultat et impôts différés.
- Continuité d'exploitation (note 1).
- Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédit d'impôts miniers.

ATTESTATION DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS LES DOCUMENTS INTERMÉDIAIRES

Le président et chef de la direction et le chef des finances ont signé les attestations de base officielles pour émetteurs émergents, tel que requis par le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, confirmant l'examen, l'absence d'information fausse ou trompeuse et l'image fidèle des documents intermédiaires déposés.

Le président et chef de la direction et le chef des finances ont confirmé avoir examiné les états financiers intermédiaires et le rapport de gestion intermédiaire (collectivement, les « **documents intermédiaires** ») de la Société pour la période de neuf mois close le 31 mai 2016.

Le président et chef de la direction et le chef des opérations financières ont confirmé qu'à leur connaissance, et avec la diligence raisonnable dont ils ont fait preuve, les documents intermédiaires ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important ni n'omettent de fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, pour la période visée par les documents intermédiaires.

Le président et chef de la direction et le chef des finances ont confirmé qu'à leur connaissance, et avec la diligence raisonnable dont ils ont fait preuve, que les états financiers intermédiaires et les autres éléments d'information financière présentés dans les documents intermédiaires donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des périodes présentées dans ses documents intermédiaires, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour ces périodes.

AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

	31 mai	
	2016	2015
Solde au début	<u>12 976 690 \$</u>	<u>12 946 896 \$</u>
Ajouter :		
Acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation	8 796	8 033
Tests métallurgiques	-	16 401
Analyses	-	3 000
Frais généraux d'exploration	<u>10 125</u>	<u>12 750</u>
	<u>18 921</u>	<u>40 184</u>
Solde avant diminution	<u>12 995 611</u>	<u>12 987 080</u>
Crédit d'impôt relatif aux ressources	4 687	7 511
Cession d'un actif de prospection et d'évaluation	50 000	-
Dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation	465	-
Radiation d'actifs de prospection et d'évaluation	<u>-</u>	<u>1 000</u>
	<u>55 152</u>	<u>8 511</u>
Solde à la fin	<u>12 940 459 \$</u>	<u>12 978 569 \$</u>

COMPOSANTES IMPORTANTES

	31 mai		
	2016	2015	2014
États du résultat global			
Honoraires professionnels et de consultants	341 500 \$	418 167 \$	451 247 \$
Dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation	465 \$	-	-
Dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation	-	1 000	-
Rémunération et paiements fondés sur des actions	70 087 \$	136 328 \$	247 912 \$
		31 mai	
	2016	2015	2014
États de la situation financière			
Actifs de prospection et d'évaluation	12 940 459 \$	12 978 569 \$	13 558 366 \$

Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont tirées de nos états financiers non audités.

DMULGATION DES TITRES EN CIRCULATION (au 25 juillet 2016)

Actions en circulation : 143 581 412

Options en circulation : 6 000 000

Prix de levée moyen : 0,19 \$

<u>Date d'échéance</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Prix d'exercice</u>
		\$
Janvier 2017	550 000	0,15
Mars 2017	450 000	0,20
Mai 2017	450 000	0,25
Juin 2017	100 000	0,23
Novembre 2017	250 000	0,20
Mars 2018	200 000	0,17
Mars 2018	450 000	0,20
Août 2018	1 600 000	0,15
Août 2019	200 000	0,275
Janvier 2020	1 100 000	0,18
Juin 2020	300 000	0,24
Septembre 2020	100 000	0,215
Septembre 2020	250 000	0,20
	<u>6 000 000</u>	

Bons de souscription en circulation : 3 399 660

Prix de levée moyen : 0,36 \$

<u>Date d'échéance</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Prix d'exercice</u>
		\$
Juin 2017	1 376 360	0,35
Décembre 2017	850 800	0,35
June 2018	1 172 500	0,37
	<u>3 399 660</u>	

RISQUES ET INCERTITUDES

La Société est sujette à une variété de risques, dont certains sont exposés ci-dessous. Si l'un des risques suivants se matérialise, les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société pourraient en être grandement affectés défavorablement.

Risques inhérents aux activités d'exploration minière. L'exploration minière implique un haut degré de risques. Seulement quelques propriétés qui sont explorées sont ultimement développées en mines productrices. Des formations inhabituelles ou imprévues, des feux, des pertes d'énergie, le manque de main-d'œuvre, des inondations, des glissements de terrain et l'incapacité d'obtenir la machinerie, l'équipement ou la main-d'œuvre appropriée sont d'autres risques impliqués dans la conduite de programmes d'exploration. La Société, de temps à autre, augmente son expertise interne d'exploration et d'opération avec des conseils de consultants ou autres, lorsque requis. La viabilité commerciale d'un gisement aurifère ou autre dépend de plusieurs facteurs incluant le coût des opérations, la variation de la teneur du minerai et les fluctuations dans le prix du minerai produit. Il n'y a aucune installation souterraine ou de surface sur les propriétés minières de la Société, ni aucun gisement connu de

capacité commerciale. Tout programme réalisé sur une propriété de la Société constituerait une recherche exploratoire de minerai.

Titres de propriété. Bien que la Société ait pris des mesures diligentes afin d'obtenir les titres pour les propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier, et qu'au meilleur de sa connaissance, les titres de ces propriétés sont en bonne condition, cela ne constitue pas une garantie de titre. Les propriétés peuvent être assujetties à des ententes précédentes ou transferts non enregistrés, à des revendications territoriales des premières nations ou des gouvernements et au non-respect de dispositions réglementaires.

Permis et licences. Les opérations de la Société peuvent requérir des permis et licences de différentes autorités gouvernementales. Il ne peut y avoir d'assurance que la Société puisse obtenir tous les permis et licences qui peuvent être requis aux fins de l'exploration, du développement et des opérations minières sur ses projets.

Prix des métaux. Même si les programmes d'exploration de la Société sont couronnés de succès, des facteurs hors du contrôle de la Société peuvent affecter la mise en marché des minéraux découverts. Historiquement, les prix des métaux ont fluctué largement et sont affectés par de nombreux facteurs hors du contrôle de la Société, incluant la conjoncture internationale, économique et politique, les anticipations sur l'inflation, les fluctuations de taux de change, les taux d'intérêt, les modèles de consommations globales et régionales, les activités spéculatives et les niveaux de production mondiale. L'effet de ces facteurs ne peut pas être prévu précisément.

Compétition. L'industrie minière est intensément compétitive dans toutes ses phases. La Société est en compétition avec plusieurs compagnies possédant de plus grandes ressources financières et facilités techniques qu'elle pour l'acquisition d'intérêts miniers aussi bien que pour le recrutement et la rétention de personnel qualifié.

Règlements environnementaux. Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement énoncées de temps à autre par les agences gouvernementales. Les lois environnementales impliquent des restrictions à l'égard de déversements, de l'émission de substances variées produites dans le cadre d'opérations minières, telles que l'infiltration de parcs à résidus qui résulterait en pollution de l'environnement. Cette législation peut résulter en l'imposition d'amendes et pénalités. De plus, certains types d'opérations nécessitent la soumission et l'autorisation d'avis d'impact environnemental. La réglementation environnementale évolue, ce qui signifie que les standards sont plus stricts et que les pénalités pour non-conformité sont plus rigoureuses. Les approbations environnementales des projets proposés comportent un degré élevé de responsabilité pour les compagnies et les administrateurs, officiers et employés. Le coût de conformité aux changements ou règles gouvernementales a le potentiel de réduire la rentabilité des opérations. La Société entend pleinement se conformer à toutes les règles environnementales.

Conflits d'intérêts. Certains administrateurs ou administrateurs proposés de la Société sont aussi administrateurs, dirigeants ou actionnaires d'autres compagnies qui sont aussi engagées dans l'acquisition, le développement et l'exploitation de ressources naturelles. De telles associations peuvent provoquer des conflits d'intérêts de temps en temps. Les administrateurs de la Société sont requis par la loi d'agir honnêtement et en bon père de famille au meilleur intérêt de la Société et de dévoiler tout intérêt qu'ils pourraient avoir dans tout projet ou opportunité de la Société. Si un conflit d'intérêts survient à une réunion du conseil d'administration, tout administrateur en conflit dévoilera son intérêt et s'abstiendra de voter sur ce point. Pour déterminer si oui ou non, la Société participera dans tout projet ou opportunité, les administrateurs considéreront premièrement le degré de risque auquel la Société s'expose et sa situation financière à ce moment.

Stade de développement. Les propriétés de la Société sont au stade d'exploration et à ce jour, aucune d'entre elles n'a un gisement prouvé de minerai. La Société n'a pas d'historique de revenus ou de retour sur investissement, et dans le futur, il n'y a aucune assurance qu'elle produira des revenus, qu'elle opérera à profit ou qu'elle procurera un retour sur l'investissement.

Conditions de l'industrie. Les opérations d'extraction et de traitement sont sujettes aux règles gouvernementales. Les opérations peuvent être affectées à différents degrés par les règles gouvernementales telles que des restrictions sur la production, des contrôles de prix, des hausses d'impôts, l'expropriation de propriété, des contrôles de pollution ou des changements aux conditions sous lesquelles le minerai peut être extrait, traité ou vendu. La vente du minerai peut être affectée par plusieurs facteurs hors du contrôle de la Société, tels que les règlements gouvernementaux. L'effet de ces facteurs ne peut pas être déterminé précisément.

Risques non assurés. Des risques tels que des conditions géologiques inhabituelles sont impliqués dans l'exploration et le développement de gisements miniers. La Société peut devenir responsable pour la pollution ou autres risques qui ne peuvent pas être assurés ou contre lesquels la Société peut choisir de ne pas s'assurer à cause des fortes primes ou pour d'autres raisons. Le paiement de telles responsabilités pourrait résulter en la perte d'actifs pour la Société ou l'insolvabilité de la Société.

Financement futur. La finalisation de futurs programmes peut requérir l'obtention de financement additionnel, ce qui peut diluer les intérêts des actionnaires actuels.

Employés clés. La direction de la Société repose sur quelques dirigeants clés et membres du conseil d'administration, dont la perte pourrait avoir un effet nuisible sur ses opérations.

Agence des Douanes et du Revenu du Canada. Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que l'Agence des Douanes et du Revenu du Canada soit d'accord avec la qualification des dépenses de la Société au titre de dépenses canadiennes d'exploration ou de dépenses canadiennes de développement ou l'admissibilité de telles dépenses au titre de dépenses canadiennes d'exploration sous la Loi de l'impôt du Canada.